

Insee Dossier

Guyane



Antilles-Guyane

N° 7

Décembre 2017

L'Ouest guyanais

**Concilier
développement économique
et transformation sociale :
un enjeu pour l'ouest guyanais**

Ce dossier a été réalisé par l'Insee Antilles-Guyane en partenariat avec la Préfecture de la Région Guyane.

Ont contribué à cette étude

Insee : Marion Lauvaux, Rémi Charrier

Coordination : Marion Lauvaux

Remerciements

Au service du Secrétaire Général aux Affaires Régionales : Philippe Loos, Léa Bomier

Aux partenaires du comité de pilotage de l'étude :

Madame Bourguignon et Monsieur Boulay de la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais, ainsi que les chefs de services présents lors du déplacement de l'Insee à Mana,

Monsieur Vo Dinh, Sous-préfet de Saint-Laurent-du-Maroni,

Messieurs Harre et Grelot, Parc Amazonien de la Guyane,

Messieurs Delmas et Coasne, DEAL Guyane,

Mesdames Duplan et Merle, Agence Régionale de Santé de Guyane,

Monsieur Loiseau et Madame Christophe, DIECTTE Guyane,

Madame Lebrun et Monsieur Hort, CAF Guyane,

Madame Zoogones, Guyane Énergie Climat.

Signes conventionnels utilisés

.. Résultat non disponible

/// Absence de résultat du à la nature des choses

e Estimation

p Resultat provisoire

r Résultat révisé par rapport à l'édition précédente

n.s. Résultat non significatif

€ Euro

M Million

Md Milliard

Avant-propos

L'ouest guyanais, et en particulier les huit communes de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais, constituent un territoire unique en France en général, et en Guyane en particulier, de par ses caractéristiques géographiques, historiques, et multiethniques. Territoire en majorité tourné vers le fleuve Maroni et son voisin le Suriname, il abrite en son sein un réservoir de biodiversité exceptionnel.

Parallèlement, l'histoire de son peuplement en fait un territoire en évolution très rapide, évolution avec laquelle doivent concilier les habitants et les acteurs publics : évolution démographique, économique, sociale, et transformation urbaine pour les pôles d'attraction que sont Saint-Laurent-du-Maroni et Maripasoula. Savoir les concilier à un rythme soutenu en maintenant intacte une cohésion sociale pluriethnique et traditionnelle est un enjeu majeur.

L'ouest guyanais est à un stade où ses axes de développement relèvent autant de politiques publiques que du dynamisme de ses habitants. Certains moteurs économiques restent à inventer, des liens avec le Suriname, le reste de la Guyane et l'Hexagone à développer.

Fruit d'une collaboration entre la Direction interrégionale Antilles-Guyane de l'Insee et la Préfecture de Guyane, ce dossier effectue un état des lieux de ce territoire en 2013 et 2014. Il en analyse les atouts, les faiblesses, et met en lumière le défi de développement auquel il est confronté, source d'inévitable transformation sociale pour ses habitants.

Qu'il nous soit permis de remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à cette étude, tant par leur expertise que leur connaissance fine et très pragmatique du territoire.

Le préfet de la région Guyane

Patrice Faure

Le directeur interrégional de l'Insee Antilles-Guyane

Yves Calderini

Sommaire

Avant-propos	3
Synthèse	5
Démographie et peuplement	6
Un territoire à la démographie dynamique	6
<i>Une géographie qui façonne l'identité et le développement du territoire</i>	6
<i>Une croissance démographique exceptionnelle, fruit d'une natalité hors normes et de pics de migrations subis</i>	7
<i>Une population très jeune qui vieillit lentement</i>	8
<i>L'immigration rythme la démographie</i>	9
<i>En 2013, les arrivées de l'étranger sont moins nombreuses</i>	10
<i>Arrivées de fonctionnaires et départs d'étudiants caractérisent les migrations résidentielles avec la France métropolitaine</i>	11
<i>Saint-Laurent-du-Maroni et Maripasoula polarisent l'Ouest</i>	12
Éducation	14
L'accès au lycée et aux études supérieures :	
un défi pour les jeunes de l'Ouest	14
<i>Une forte augmentation du nombre de lycéens, pour peu d'établissements</i>	14
<i>Des déplacements contraints, notamment pour les lycéens</i>	14
<i>De nombreux enfants ne sont pas scolarisés</i>	15
<i>Les élèves de l'Ouest plus vulnérables au décrochage scolaire</i>	15
<i>Presque un jeune sur deux entre 15 et 24 ans n'est ni en formation, ni en emploi</i>	16
<i>Un déficit de diplômés</i>	16
<i>Près de 120 000 élèves en Guyane en 2030</i>	17
Économie, emploi et tissu productif	18
Une économie et un marché de l'emploi axés sur l'informel	18
<i>Un taux d'activité faible, une inactivité et un chômage importants</i>	18
<i>Peu de demandeurs d'emploi</i>	19
<i>L'emploi repose sur la sphère publique</i>	19
<i>Malgré le poids du secteur public, les emplois restent précaires</i>	20
<i>L'agriculture, spécificité de l'Ouest à structurer</i>	21
<i>Un tissu d'entreprises encore peu développé</i>	22
Revenus, situation sociale et conditions de vie	24
Des signes de fragilité sociale	24
<i>Un ménage sur trois est une famille monoparentale</i>	24
<i>Une population d'allocataires en grande précarité</i>	24
<i>Des propriétaires nombreux</i>	25
<i>Un habitat encore très traditionnel</i>	26
Sources et méthodes	28
Définitions	28
Bibliographie	30

Synthèse

La plupart des problématiques démographiques, sociales et économiques guyanaises concernent l'Ouest guyanais et souvent de manière plus prononcée.

Forte croissance démographique, communes isolées, faiblesse du secteur privé, tissu productif peu développé : tous ces phénomènes touchent l'ouest guyanais à un degré plus important que le reste de la Guyane. L'ouest est faiblement doté en équipements structurants. Ainsi, la formation post-bac est très limitée. Les jeunes souhaitant poursuivre leurs études doivent se rendre à Cayenne ou ailleurs en France. Autre exemple, l'énergie électrique est en grande partie produite en dehors de la zone puis acheminée sur place. Si des investissements importants sont en cours, comme la construction du Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais, les besoins restent importants. La forte natalité et l'immigration pèsent sur les besoins en infrastructures scolaires rapidement. Chaque année, de nouvelles classes sont ouvertes pour satisfaire la demande, principalement à Saint-Laurent-du-Maroni. L'augmentation du nombre de personnes en âge de travailler appelle des investissements économiques, que ce soit dans le secteur productif, notamment minier, ou dans le commerce.

L'Ouest guyanais est un ensemble de communes aux profils assez hétérogènes. Il contient à la fois le deuxième pôle urbain de Guyane, Saint-Laurent-du-Maroni, et les communes dites « isolées » les plus peuplées de Guyane, notamment Maripasoula et Grand-Santi. Les communes proches de Saint-Laurent-du-Maroni et reliées par la route à Kourou et Cayenne bénéficient davantage d'opportunités économiques

que les communes isolées. Elles sont ravitaillées à coût moindre et peuvent vendre dans le reste de la Guyane une partie de leur production, notamment agricole. Les communes isolées ne sont reliées au littoral que par l'avion ou la pirogue, ce qui complique et renchérit leur ravitaillement et les empêche d'exporter leurs éventuels surplus agricoles.

Dans l'Ouest guyanais, les échanges de population s'effectuent avec trois zones : le reste de la Guyane, la France et les autres DOM, et enfin avec l'étranger, notamment le Surinam. Les migrations résidentielles avec le reste de la région sont assez limitées : il s'agit souvent d'étudiants allant poursuivre leurs études à Cayenne. Les échanges avec le reste de la France sont un peu plus importants : on trouve dans le sens des départs des étudiants et des jeunes chômeurs, et dans le sens des arrivées du personnel qualifié, œuvrant souvent dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Les échanges avec l'étranger sont structurés par la frontière avec le Surinam. Le Maroni est en effet à la fois une frontière et un bassin de vie. La population vivant de part et d'autre du fleuve partage un grand nombre de caractéristiques sociales et culturelles. Les échanges entre les deux rives sont intenses et réguliers. Les surinamais constituent de loin la première nationalité étrangère dans l'ouest de la Guyane. Les brésiliens aussi sont nombreux mais une partie importante d'entre eux résident dans les zones d'orpaillage, en dehors des villes, des bourgs et des lieux-dits.

Le tissu productif et l'emploi salarié sont peu développés. Pour autant, la région fait

preuve d'un certain dynamisme économique. La forte croissance démographique impacte le parc de logements. Qu'elle soit faite dans le cadre du marché formel ou en dehors, la construction de logements s'effectue à un rythme important. L'agriculture est un autre secteur en développement. L'agriculture sur abattis est très répandue dans l'Ouest guyanais, même si elle s'effectue sur de petites surfaces et génère de faibles chiffres d'affaires. Dans les communes du littoral, notamment à Mana, l'agriculture est plus intensive et fournit les marchés, celui de Saint-Laurent-du-Maroni, comme ceux de Kourou ou de l'Ile de Cayenne. Enfin, s'ils ne profitent pas encore assez aux natifs de la zone, faute de niveau de formation suffisant, les emplois dans l'éducation et la santé sont nombreux et sont le principal facteur d'attractivité de la zone.

Du fait de la faiblesse du marché du travail et du faible niveau de qualification de la population, une part importante de la population est dépendante des transferts sociaux (Caf notamment). Les ménages de l'ouest sont plus souvent non imposables que dans le reste de la Guyane. La dépendance aux transferts sociaux et le faible niveau de revenus se répercute sur le potentiel fiscal du territoire. Source de revenus et d'investissements par les collectivités locales, son très faible niveau dans l'Ouest impacte les collectivités locales et freine le développement. Les recettes fiscales de ces dernières ne sont pas suffisantes pour couvrir les besoins, notamment les investissements nécessaires à l'accompagnement de la croissance démographique. ■

Démographie et peuplement

Un territoire à la démographie dynamique

La Communauté de Commune de l'Ouest Guyanais (CCOG) est un territoire vaste. Les communes routières s'articulent autour de la sous-préfecture de la Guyane, Saint-Laurent-du-Maroni, et les communes non routières se situent le long du fleuve Maroni, à l'exception de Saül, situé en plein cœur de la forêt. Hormis pour Saül, ce territoire de 83 000 habitants est très dynamique en termes de croissance démographique. Son solde naturel exceptionnel, combiné à un solde migratoire positif font de ce territoire le moteur de la croissance démographique de la région.

Cette forte croissance n'est que très récente et découle de pics de migrations importants suite à la guerre civile surinamaïse dans les années 1980. Un tiers de la population est immigrée, principalement originaire du Suriname, mais aussi du Brésil dans les mouvements migratoires récents liés à l'orpaillage. L'immigration et la natalité font de l'Ouest le plus jeune territoire de Guyane.

Dans l'Ouest guyanais, les migrations résidentielles sont très liées aux mutations dans les fonctions publiques d'État ou Hospitalière et aux départs de jeunes pour les études. Les échanges de population s'effectuent davantage avec le reste de la France qu'avec le reste de la Guyane.

Marion Lauvaux

Une géographie qui façonne l'identité et le développement du territoire

Au 1^{er} janvier 2013, la CCOG compte 83 412 habitants. Forte de ses 41 000 km², elle occupe la moitié de la superficie de la Guyane et se positionne sur tout l'Ouest guyanais, du nord au sud. La CCOG comprend huit communes : Apatou, Awala-Yalimapo, Grand-Santi, Mana, Maripasoula, Papaïchton, Saint-Laurent-du-Maroni et Saül. Elle rassemble cinq des dix communes les plus étendues de France, avec en tête Maripasoula et ses 18 000 km², contre 15 km² en moyenne pour une commune en France. Sa densité de 2 habitants/km² est près de deux fois moins importante que celle du reste de la Guyane.

Saint-Laurent-du-Maroni, sous-préfecture de la Guyane, est la deuxième ville du département. Elle réunit à elle seule la moitié des habitants de la CCOG. Dans cette commune, on compte 8,6 habitants au km², quatre fois plus que dans l'ensemble de la CCOG et deux fois plus que dans le reste de la Guyane.

La CCOG possède une double frontière internationale. À l'ouest, le fleuve Maroni est la frontière naturelle avec le Suriname. Plus long fleuve de Guyane, avec ses 612 km, il sert de bassin de vie aux populations noires-marrons et amérindiennes. Au Sud, en plein cœur de la forêt amazonienne, les Monts Tumuc-Humac délimitent la frontière brésilienne.

Ce territoire est à forte dominance rurale et seule la moitié des communes sont accessibles par la route (Apatou, Awala-Yalimapo,

Mana, Saint-Laurent-du-Maroni), les autres sont accessibles par le fleuve et/ou par avion et sont dites "isolées" (Grand-Santi, Maripasoula, Papaïchton, Saül).

Saint-Laurent-du-Maroni est raccordée au réseau routier par la principale route du département, la RN1, et permet de rejoindre Cayenne, située à 250 km, en trois heures. Apatou est historiquement la dernière des communes de l'Ouest à avoir été reliée à la route. En 2010, l'axe Saint-Laurent-du-Maroni-Apatou, long de 50 km, ouvre à la circulation, ce qui modifie fortement le mode de vie des habitants, tournés depuis toujours vers le fleuve Maroni.

Trois des quatre communes dites « isolées » (Grand-Santi, Maripasoula, Papaïchton) sont accessibles par le fleuve Maroni en plusieurs heures, voire plusieurs jours de pirogue de la sous-préfecture selon la saison. Les « communes du fleuve » sont constituées d'un bourg et de divers écarts appelés *campu* éparpillés le long de cet axe fluvial. Traditionnellement, les populations noirs-marrons étaient nomades et pratiquaient une culture itinérante sur brûlis. Les *campu* étaient alors des lieux d'habitats temporaires. Avec la sédentarisation des populations du fleuve, ces lieux deviennent de plus en plus souvent des lieux de vie stables. Il en existe de taille plus ou moins importante, disséminés entre Saint-Laurent-du-Maroni et Maripasoula. En amont du bourg de Maripasoula commence la zone d'accès réglementé et le pays amérindien, constitué de plusieurs villages bordant le Maroni ainsi que ses affluents. La difficulté d'accès, le rythme des saisons des pluies et

les longues distances ont pour conséquence une forte dissémination de certains équipements publics, et particulièrement des écoles et des services de santé. Les garderies, les postes et les collèges ne sont présents que dans les bourgs.

La commune de Saül a une position particulière : située au centre de la Guyane, c'est la seule commune de la CCOG accessible uniquement par les airs. Grand-Santi, Maripasoula et Saint-Laurent-du-Maroni, disposent aussi d'un aéroport. L'avion permet une liaison inter-communes de l'Ouest en moins de deux heures et une liaison avec Cayenne en moins de trois heures.

La CCOG dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel. En charge de sa conservation, le Parc Amazonien de Guyane (PAG) couvre 40 % du territoire guyanais. Il est constitué de deux zones : une zone de libre adhésion et une zone de cœur disposant d'une réglementation spécifique, priorisant la conservation des patrimoines. Avec un territoire de 3,4 millions d'hectares, c'est le plus grand parc national européen, frontalier du Parc National des Montagnes Tumucumaque du Brésil. L'ensemble de 7,3 millions d'hectares constitue un des plus vastes espaces protégés du monde. À l'échelle de la CCOG, le PAG couvre 22 000 km² sur les communes de Maripasoula, Papaïchton et Saül. Il s'étend donc sur 54 % du territoire de la CCOG (55 % en zone de libre adhésion et 45 % en zone de cœur). Le PAG couvre 61 % du territoire de Saül, 88 % de Papaïchton et 92 % de Maripasoula. L'Ouest guyanais compte par ailleurs un second lieu de préservation écologique :

la réserve naturelle de l'Amana, gérée par le Parc Naturel Régional de la Guyane. Située à 80 % sur la commune de Mana et à 20 % sur celle d'Awala-Yalimapo, la réserve couvre un espace de 14 800 hectares.

Une croissance démographique exceptionnelle, fruit d'une natalité hors normes et de pics de migrations subis

Avec ses 83 000 habitants, la CCOG rassemble 34 % de la population de la Guyane. Elle a gagné 17 500 habitants entre 2008 et 2013 et son poids dans la population guyanaise ne cesse de croître, passant de 24 % en 1999 à 34 % en 2013. La croissance démographique de la Guyane exceptionnelle à l'échelle nationale, est due à 70 % à la croissance démographique de l'Ouest. Entre 2008 et 2013, la population de l'Ouest croît en moyenne de 4,8 % par an, alors que la population du reste de la Guyane augmente de 0,9 % sur la même période (figure 1). Cette croissance, encore très forte, décélère entre 1999 et 2013, alors qu'elle était en augmentation entre 1990 et 2008 (figure 2).

Le solde naturel (définitions) est le principal moteur de cette croissance avec une augmentation de 3,3 % en moyenne par an entre 2008 et 2013. La transition démographique de l'Ouest est encore dans sa première phase : le taux de mortalité a fortement chuté tandis que le taux de natalité reste important. L'accroissement naturel est donc fort. Dans le reste de la Guyane, le solde naturel est lui aussi le principal facteur de la croissance démographique mais dans une moindre mesure. La Guyane hors CCOG a déjà amorcé la deuxième phase de sa transition démographique, avec une mortalité très faible et une natalité en baisse, qui entraîne une décélération du rythme d'accroissement naturel de la population.

Outre le solde naturel, moteur de la croissance, les arrivées sur le territoire de la CCOG sont plus importantes que les départs. Le solde apparent des entrées-sorties (définitions) est positif depuis 1975, ce qui contribue au dynamisme de cette croissance. L'intensité de la croissance démographique varie selon une immigration irrégulière. Le premier boom démographique de la CCOG intervient dans les années 1980. Il est dû aux arrivées massives de réfugiés Surinamais fuyant la guerre civile (figure 3). D'une croissance démographique moyenne de 2,8 % par an entre 1962 et 1982, la population croît subitement de 10,8 % entre 1982 et 1990, tirée par un solde migratoire de 7,5 % par an. Après un léger rebond des migrations entre 1999 et 2008 (+ 2,7 %), le solde des entrées-sorties ralentit sur la période récente. Rien cepen-

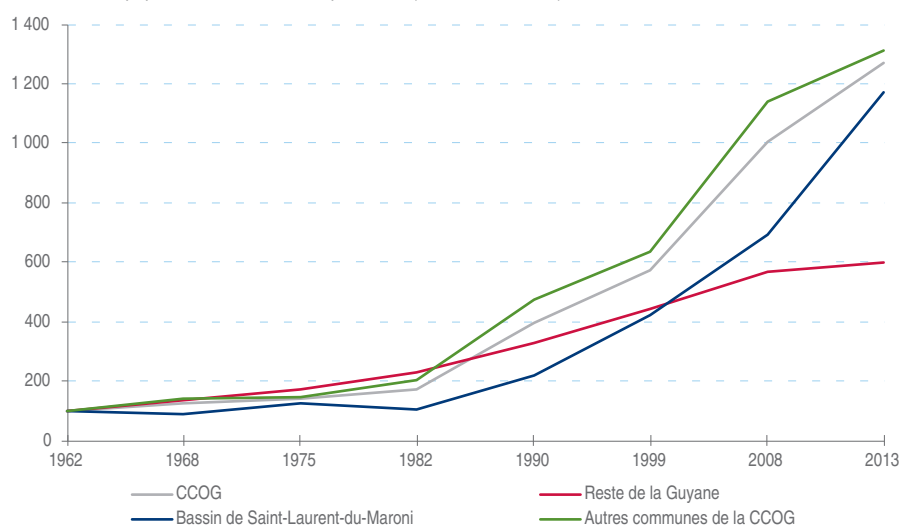
Encadré 1 : Territoire de comparaison et zonage de l'étude

Pour les besoins de cette étude et afin de percevoir au mieux les spécificités du territoire, il est utile de comparer la CCOG à un territoire proche. Tout au long de l'étude, la CCOG sera comparée au reste de la Guyane, territoire le plus proche en termes de démographie, d'habitat, de migrations résidentielles, de conditions de vie, de marché de l'emploi, et d'économie.

Toujours pour mieux percevoir les contrastes forts de la CCOG, son territoire a été scindé en deux : le bassin de Saint-Laurent-du-Maroni regroupant les communes reliées au réseau routier (Saint-Laurent-du-Maroni, Mana, Awala-Yalimapo et Apatou) et de l'autre, les autres communes isolées, non reliées au réseau routier (Maripasoula, Grand-Santi, Papaïchton et Saül).

1 La CCOG maintient une forte croissance démographique

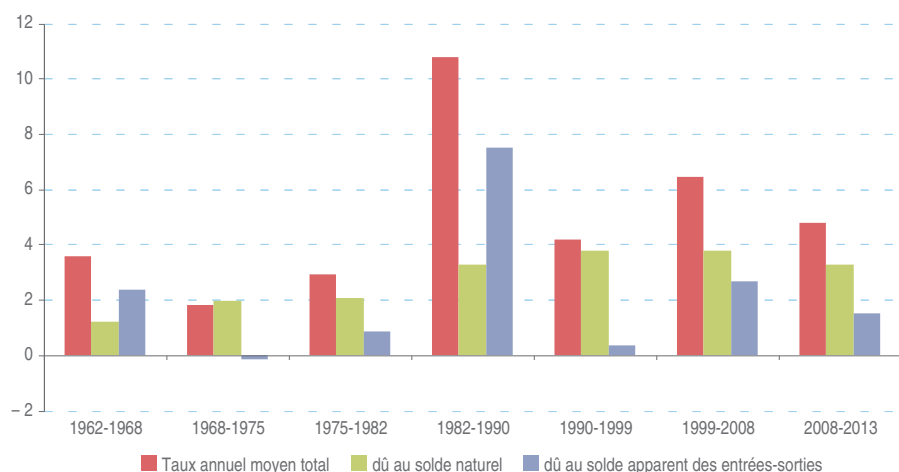
Évolution de la population de la CCOG depuis 1962 (base 100 en 1962)



Source : Insee, Recensements de la population.

2 Un solde naturel assurant une croissance démographique importante, des entrées-sorties irrégulières dépendantes de la situation des pays voisins

Évolution et décomposition du taux d'accroissement annuel de la population de l'Ouest guyanais (en % et en points de %)



Lecture : entre 2008 et 2013, la croissance annuelle de la population de l'Ouest guyanais est de 4,8 %. Cette évolution se décompose en un solde naturel et un solde apparent des entrées-sorties : le solde naturel contribue positivement de 3,3 points à la croissance de la population et le solde des entrées-sorties du territoire y contribue positivement de 1,5 points.

Source : Recensements de la population, État civil.

dant n'exclut d'éventuels nouveaux pics de migrations dans les années futures, liés au climat politique et économique, à l'instabilité politique des pays voisins proches, aux

catastrophes naturelles ou tout simplement à la variation du cours de l'or. C'est une contrainte exogène avec laquelle la CCOG doit tenter de composer.

Au sein de la CCOG, les comportements démographiques diffèrent. Dans le Bassin Saint-Laurentais, la croissance a fortement ralenti, passant de 6,7 % par an entre 1999 et 2008, à 2,9 % par an entre 2008 et 2013 (figure 4). Cette croissance est quasiment exclusivement tirée par les fortes naissances, avec 2 300 naissances domiciliées en 2015. Le bassin de Saint-Laurent a un solde d'entrées-sorties négatif de 0,6 point entre 2008 et 2013, les départs de la zone étant plus importants que les arrivées.

Dans les autres communes de la CCOG, la tendance est inversée : la croissance passe de 5,7 % par an sur la période 1999-2008, à 11 % par an sur la période récente. Cet envol de la croissance s'explique par un volume d'entrées important. De nombreux orpailleurs sont arrivés dans ces communes depuis l'étranger ou le reste de la Guyane. Le solde des entrées-sorties est largement positif (+ 8,5 points entre 2008 et 2013) et contribue beaucoup plus fortement à la croissance démographique que le solde naturel.

Une population très jeune qui vieillit lentement

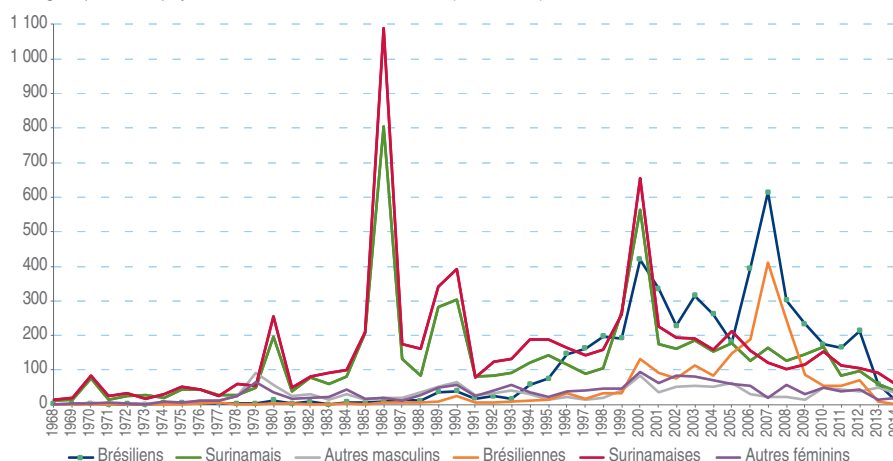
La population de la CCOG est plus jeune que celle du reste de la Guyane : la moitié de sa population a moins de 20 ans, alors que l'âge médian est de 27 ans dans le reste de la Guyane. Cette population jeune est très féconde avec un nombre d'enfants par femme très supérieur à la moyenne guyanaise. En 2013, l'indicateur conjoncturel de fécondité (définitions) est de 4,1 enfants par femme dans l'Ouest, contre 3,1 dans la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) le plus peuplé de Guyane. De plus, le taux de fécondité chez les adolescentes âgées au plus de 19 ans est deux fois plus élevé dans l'Ouest : 116 naissances précoces pour mille naissances contre 52 dans la CACL.

Les naissances sont de plus en plus nombreuses : 1 300 naissances en moyenne par an dans les années 1990, 2 000 entre 1999 et 2008 et 2 600 entre 2008 et 2013. Les décès sont en revanche très peu nombreux (180 par an en moyenne entre 2008 et 2013), bien qu'en légère augmentation.

La population vieillit, mais lentement. En 2013, on compte 25 jeunes de moins de 25 ans pour une personne de 65 ans ou plus. Cet indice de jeunesse (définitions) est de 8 dans le reste de la Guyane. Entre 2008 et 2013, l'indice de jeunesse est en diminution et indique un léger vieillissement de la population de l'Ouest, en phase avec le vieillissement de la population guyanaise.

3 Les Brésiliens, une immigration récente ; les Surinamais, une immigration plus ancienne

Immigrés par sexe, pays et date d'arrivée sur le territoire (en nombre)



Champ : immigrés arrivés sur le territoire depuis 1968. Sur les 30 300 immigrés recensés dans la CCOG, 6 000 n'ont pas indiqué leur date d'arrivée en France, 530 sont arrivés avant 1968.

Source : Recensement de la population 2014.

Encadré 2 : La démographie au Suriname

Le Suriname est divisé administrativement en 10 districts, subdivisés en 62 juridictions administratives (ressorts). La capitale est Paramaribo. Les deux tiers des habitants vivent dans le district de Paramaribo et de Wanica, limite de ce dernier. Au dernier recensement de 2012, le pays compte 534 189 habitants, dont 268 280 femmes et 265 900 hommes soit un ratio de 99 hommes pour 100 femmes.

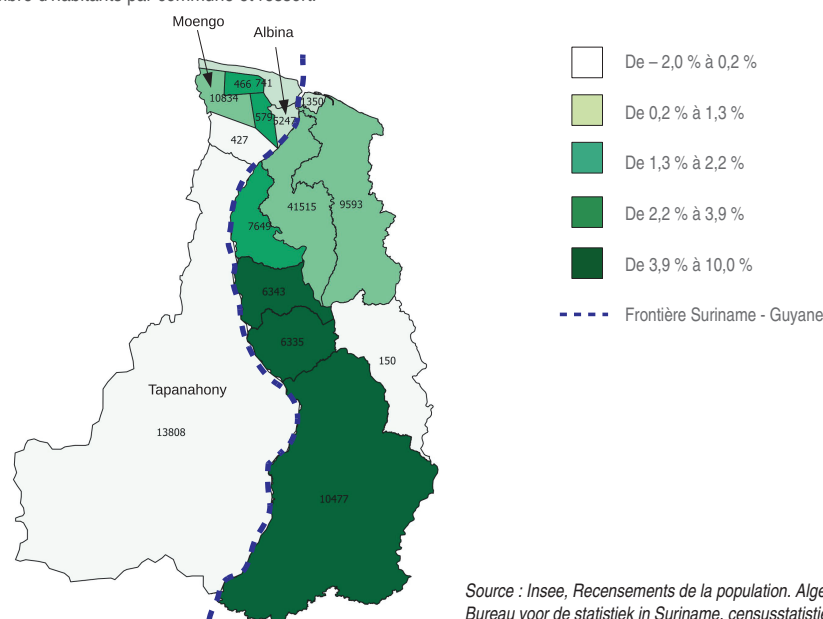
Deux districts font frontière avec la CCOG : Marowijne et Sipaliwini.

Marowijne s'étend sur 4 627 km² et concentre 18 114 habitants. Il est composé de six ressorts. Albina (5 247 habitants), deuxième ville du district après Moengo (10 834 habitants) fait face à Saint-Laurent-du-Maroni (44 000 habitants en 2014). Galibi, village amérindien de 741 habitants fait face à Awala-Yalimapo (1 364 habitants). Après une perte moyenne annuelle de 1 % ses habitants entre 1980 et 2003, le district de Marowijne gagne en moyenne 1 % d'habitants par an à partir de 2004, bien moins que le Bassin de Saint-Laurent-du-Maroni avec qui il fait frontière (2,9 % par an entre 2009 et 2013). Marowijne regroupe 3,4 % de la population du Suriname.

Sipaliwini est immense (130 567 km²) et couvre tout le sud du Suriname, de la Guyane au Suriname sur 80 % du territoire surinamais. Il compte 38 148 habitants. C'est le district avec la plus faible densité d'habitants au km² (0,3 hab/km²), alors que la CCOG compte 2 hab/km². Le district de Sipaliwini connaît une croissance moyenne annuelle de 2 % depuis 1980. Sipaliwini regroupe 7,1 % de la population du Suriname. Ce vaste district est subdivisé en six ressorts : Tapanahony est le « ressort » frontalier au fleuve Maroni, d'Apatou à la frontière brésilienne au sud. Il compte 13 808 habitants. Il est le deuxième ressort le plus peuplé de ce district après Boven Suriname (17 954 habitants). Il connaît une croissance démographique annuelle nulle entre 2004 et 2012 alors que de l'autre côté de la frontière, la croissance démographique des communes de l'intérieur de la CCOG explose à 7 % par an entre 2009 et 2013 (figure 4).

4 L'Ouest guyanais plus dynamique que l'est du Suriname

Croissance démographique annuelle moyenne entre 2004 et 2012 au Suriname, et entre 2009 et 2013 en Guyane ; nombre d'habitants par commune et ressort.



Source : Insee, Recensements de la population. Algemeen Bureau voor de statistiek in Suriname, censusstatistieken.

La pyramide des âges de la CCOG (figure 5) est caractéristique des territoires très jeunes : une forme très pyramidale et une base très large jusqu'à 20 ans. Les hommes adultes y sont légèrement surreprésentés. En 2013, il y a 52 % d'hommes dans la CCOG contre 49 % dans le reste de la Guyane, soit 108 hommes pour 100 femmes en 2013. Le déséquilibre est plus marqué chez les adultes entre 30 et 49 ans (où on trouve en moyenne 130 hommes pour 100 femmes).

Ce déséquilibre est dû en partie aux migrations économiques masculines, dans l'orpaillage notamment (encadré 3). C'est la raison pour laquelle cette surreprésentation d'hommes adultes est particulièrement visible dans la CCOG non-routière. La pyramide des âges des communes non-routières est déformée en raison d'un nombre très important d'hommes en âge de travailler.

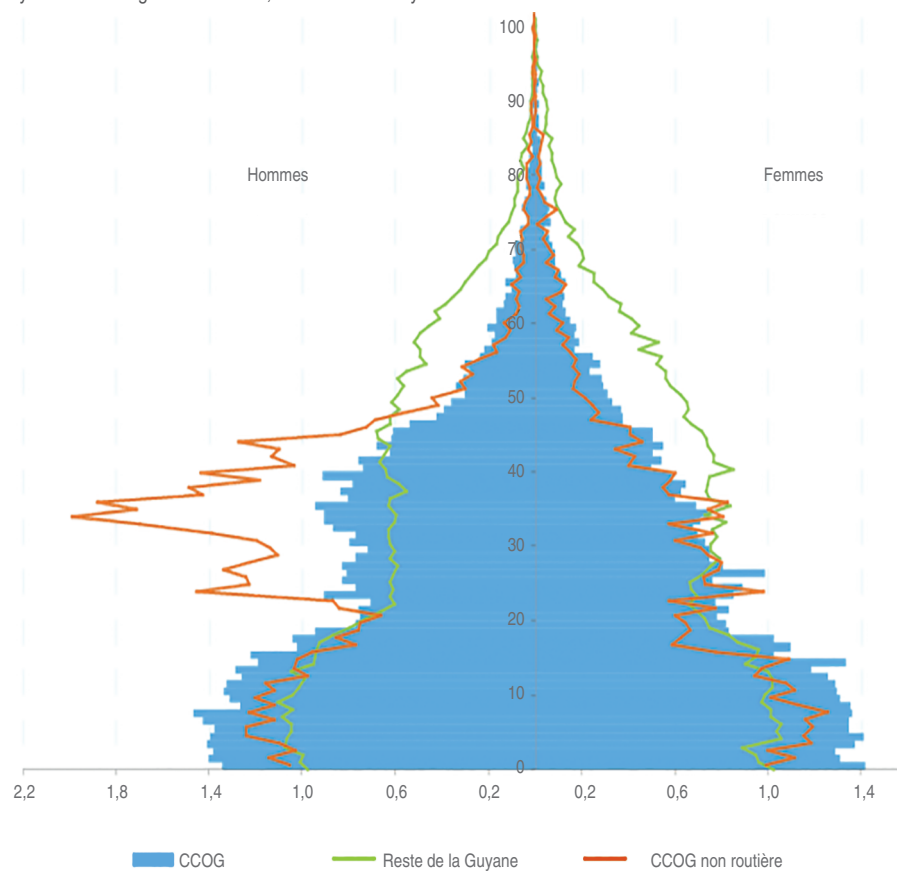
L'immigration rythme la démographie

Depuis 1975, la CCOG est un territoire qui se peuple fortement d'arrivées extérieures. Le solde des entrées-sorties y est positif depuis presque 40 ans. En 2013, 36 % de la population de l'Ouest est immigrée (définitions) contre 26 % pour le reste de la Guyane. Cette proportion a augmenté de cinq points sur les deux territoires depuis 1999. Les natifs de Guyane représentent 60 % des habitants de l'Ouest. Illustration de migrations économiques suivies par une forte sédentarisation, les immigrés sont très présents parmi la population en âge de travailler, alors que l'essentiel des natifs de Guyane se concentre chez les enfants (figure 6). Sept habitants de 30 à 49 ans sur dix sont immigrés, contre quatre sur dix ailleurs en Guyane. Les pics de migrations des années 1980, liés à la guerre civile au Suriname, ainsi que l'orpaillage expliquent ce chiffre. Les personnes nées dans l'Hexagone ne représentent que 4 % des habitants de l'Ouest, elles sont trois fois plus nombreuses ailleurs en Guyane.

L'immigration historique de ces dernières décennies engendre aujourd'hui un fort effet de structure sur la population vivant dans la CCOG. En 2013, la majorité des immigrés vivant dans la CCOG viennent du Suriname (55 %) et du Brésil (33 %). Loin derrière, 6 % des immigrés viennent d'Haïti. L'ensemble des originaires des autres pays représentent 6 % des immigrés. Les immigrés nés au Suriname sont majoritaires dans toutes les tranches d'âges (figure 7), mais sont particulièrement nombreux parmi les enfants (85 %) et les personnes âgées de plus de 50 ans (78 %). L'immigration en provenance du Brésil concerne plus fréquemment des personnes en âge de travailler

5 Une surreprésentation des hommes adultes, liée à l'histoire des migrations et à l'orpaillage

Pyramides des âges de la CCOG, du reste de la Guyane et de la CCOG non-routière en 2014



Note : les âges sont placés sur l'axe vertical. Les effectifs des hommes sont représentés à gauche, ceux des femmes à droite. La longueur des barres correspond à la proportion d'hommes et femmes de chaque âge.

Trois pyramides sont superposées sur ce graphique : à la pyramide de la population de la CCOG sont superposées les pyramides du reste de la Guyane et de la CCOG non-routière.

Source : Insee, Recensement de la population 2014.

Encadré 3 : La population des orpailleurs

Une population d'orpailleurs assez nombreuse est recensée sur le territoire de la CCOG. Ils sont présents dans les communes de Maripasoula et de Papaïchton, ainsi que dans la zone sud de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni. Parmi cette population, une infime partie exploite l'or sur des chantiers légalisés. Les orpailleurs perturbent fortement les indicateurs statistiques et l'analyse des dynamiques du territoire. Malgré leur présence, ils ne participent aucunement à la vie de la CCOG. Ils vivent le plus souvent sur des sites isolés, en pleine forêt, et sont très mobiles. Ils peuvent se trouver sur le territoire de la CCOG aujourd'hui et partir ailleurs en Guyane, quitter le territoire pour exploiter des mines au Suriname ou rentrer chez eux au Brésil demain, en fonction du taux de l'or ou du non-rendement d'un chantier. Savoir isoler cette population des indicateurs statistiques est une nécessité pour produire une analyse des dynamiques du territoire et des besoins de ses habitants.

Dans la présente étude, le concept imparfait retenu pour repérer les orpailleurs est le suivant : être de nationalité brésilienne, âgé de 15 à 59 ans et classé en « inactif » lors de la dernière collecte du recensement sur les communes isolées. Pour la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, le concept est un peu différent : être de nationalité brésilienne, âgé de 15 à 59 ans et avoir été recensé en 2009, année de collecte de la zone sud lors du dernier cycle quinquennal du Recensement de la population.

Cette différence de concept est expliquée par une instabilité de codage de l'activité lors de la collecte du recensement de 2014 sur les communes du fleuve : les orpailleurs ont été codés en « actif ayant un emploi » lors du recensement de 2009 mais en « autre inactif » en 2014. De plus, la commune de Saint-Laurent-du-Maroni n'a pas pu organiser une nouvelle collecte dans la zone sud en 2014, zone où se situent les orpailleurs. Les données récoltées en 2009 ont donc été réinjectées telles quelles dans le recensement 2014 avec l'accord de toutes les parties.

Ces variations perturbent fortement les analyses telles que les évolutions des taux d'activité et d'emploi, l'analyse des Professions et Catégories Sociales (PCS), ou encore les migrations résidentielles. Entre 2009 et 2014, la question posée au Recensement sur la résidence antérieure a par ailleurs été modifiée.

En outre, les orpailleurs étant très mobiles et n'ayant aucune attache sur le territoire, leurs déplacements sont très impactants dans les statistiques de migrations résidentielles, à l'intérieur de la CCOG, avec le reste de la Guyane, ou en provenance de l'étranger. Dans la suite de cette étude, les thématiques des migrations et de l'activité sont traitées hors populations d'orpailleurs autant que faire se peut.

(entre 15 et 49 ans), dont une grande partie sont des orpailleurs. Chez les 75 ans ou plus, on retrouve des Laotiens (les Hmongs de Javouhey) et des Saint-Luciens, représentants d'une immigration plus ancienne. Les deux tiers des étrangers (*définitions*) de la CCOG habitent dans le Bassin de Saint-Laurent-du-Maroni. Près des trois quarts de ces étrangers sont Surinamais. Les communes non-routières accueillent le tiers restant. Dans ces communes, les Brésiliens représentent 54 % des étrangers, les Surinamais, 42 % (*figure 8*).

En 2013, les arrivées de l'étranger sont moins nombreuses

En 2013, 2 800 personnes arrivent sur le territoire de l'Ouest guyanais, soit 3,3 % de la population de la CCOG. Un an auparavant, elles résidaient soit à l'étranger, soit ailleurs en Guyane ou encore ailleurs en France.

Par opposition, 1 200 personnes en sont parties pour habiter dans le reste de la Guyane ou ailleurs en France, soit 1,4 % de la population de la CCOG. Les départs de la CCOG vers l'étranger ne sont pas mesurables.

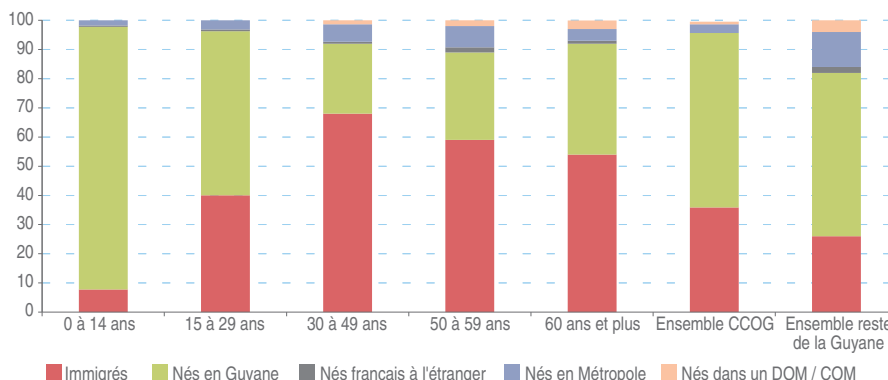
La Guyane, territoire européen ancré en Amérique du Sud, doté d'un PIB par habitant de 15 700 €, attire fortement les populations les plus défavorisées de son environnement régional, pour qui le PIB par habitant est nettement inférieur : 8 100 € au Brésil, 6 700 € au Suriname et à peine 600 € en Haïti. Au-delà du contexte économique favorable, l'accès gratuit à la santé et à l'éducation renforce l'attractivité de la Guyane. L'entrée sur le territoire de la CCOG depuis l'étranger peut se faire facilement via le fleuve Maroni, frontière naturellement poreuse et difficile à contrôler.

En 2013, en excluant « l'artefact orpailleur » (*encadré 4*), seules 195 personnes déclarent habiter à l'étranger un an auparavant (*figure 9*). Ces arrivées sont finalement assez peu nombreuses comparées aux arrivées en provenance du reste de la France : en effet, 642 personnes arrivent du reste de la France pour s'installer dans la CCOG en 2013.

Les 195 arrivées de l'étranger concernent principalement les Surinamais (47 %) et les Brésiliens (28 %). Les nouveaux arrivants s'installent principalement à Saint-Laurent-du-Maroni ou à Maripasoula. Chez les Brésiliens, 70 % des arrivants sont des hommes. Tous s'installent dans la commune de Maripasoula et habitaient auparavant au Suriname. Les Surinamais sont plus jeunes que les Brésiliens et arrivent en famille avec des enfants (29 % des nouveaux arrivants). Les arrivées en provenance du Suriname sont beaucoup moins nombreuses qu'auparavant et les Surinamais semblent se stabiliser sur le territoire.

6 Un tiers de la population de la CCOG est immigrée

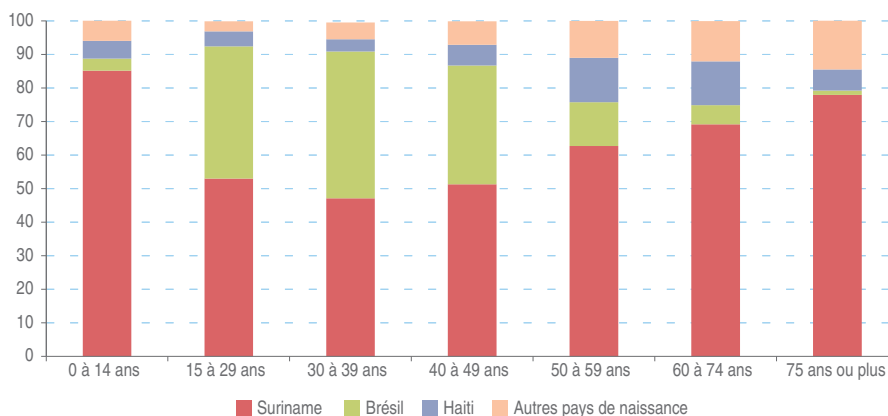
Répartition des immigrés et des non-immigrés par caractère d'immigration, lieu de naissance et âge en 2013 (en %)



Source : Recensement de la population 2013.

7 Une majorité de Surinamais chez les moins de 14 ans et les plus de 50 ans

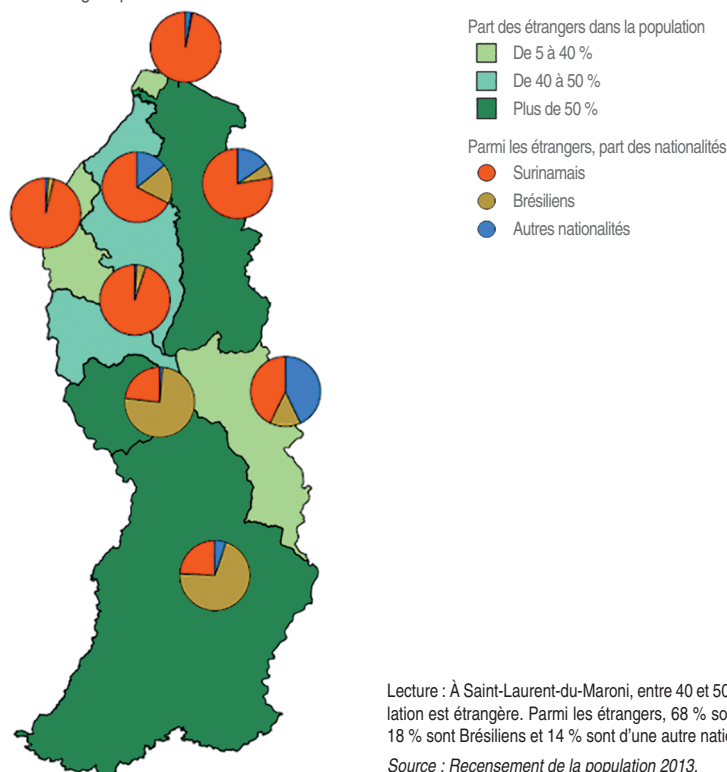
Répartition des immigrés par âge et lieu de naissance en 2013 (en %)



Source : Recensement de la population 2013.

8 Dans les communes routières, les étrangers sont en grande majorité des surinamais

Répartition des étrangers par commune et en fonction de leur nationalité



Lecture : À Saint-Laurent-du-Maroni, entre 40 et 50 % de la population est étrangère. Parmi les étrangers, 68 % sont Surinamais, 18 % sont Brésiliens et 14 % sont d'une autre nationalité.

Source : Recensement de la population 2013.

Encadré 4 : Les migrations en provenance de l'étranger

Pour analyser des arrivées de l'étranger, il faut de nouveau tenir compte des orpailleurs et principalement de ceux recensés au sud de Saint-Laurent-du-Maroni et qui ont été réinjectés dans l'enquête annuelle de Recensement de 2014. En effet, en 2009, la question relative à la résidence antérieure portait sur la résidence « cinq ans auparavant ». À partir de l'enquête annuelle de Recensement de 2011, le questionnement change et on s'intéresse à la résidence « un an auparavant ». Sur les 1 700 arrivées de l'étranger, 1 500 concernent les orpailleurs recensés en 2009. Cet « artefact » d'arrivées massives de l'étranger est entièrement dû au changement de questionnaire.

En 2009, sur les 1 700 orpailleurs de la zone, 1 500 déclaraient habiter l'étranger en 2004 : 55 % habitaient au Brésil, 37 % habitaient au Suriname et 5 % au Guyana. Les 42 % qui habitaient déjà hors du Brésil travaillaient hypothétiquement déjà dans l'orpaillage au Suriname et au Guyana.

Arrivées de fonctionnaires et départs d'étudiants caractérisent les migrations résidentielles avec la France métropolitaine

Les échanges migratoires annuels sont plus importants avec la France et les autres DOM qu'avec le reste de la Guyane ou l'étranger. La majorité des échanges se fait avec l'hexagone (figure 9). En 2013, la CCOG compte légèrement plus d'arrivées que de départs vers la France métropolitaine, avec un solde migratoire (définitions) positif de 11 personnes. En 2013, 642 personnes arrivent de France métropolitaine pour s'installer dans la CCOG. Quatre hommes pour trois femmes s'installent. Les arrivées reflètent une migration économique et familiale : elles se concentrent aux âges de travail, entre 25 et 45 ans, accompagnées d'arrivées d'enfants (figure 10).

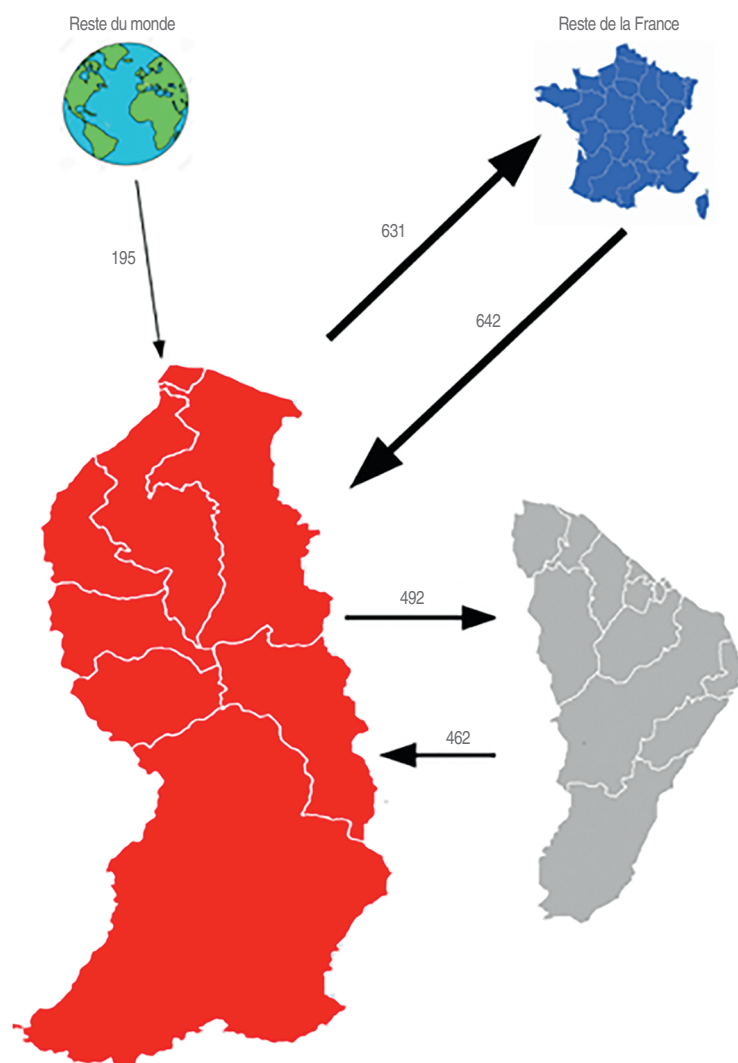
La même année, 631 personnes ont quitté la CCOG pour s'installer en France métropolitaine. Les départs se concentrent entre 18 et 26 ans, âge de la poursuite d'études ou de la recherche du premier emploi.

Les échanges avec le reste de la Guyane sont plus faibles. En 2013, 462 personnes, en majorité des hommes, arrivent en provenance des autres EPCI de Guyane et 492 personnes partent vers le reste de la Guyane, principalement vers la CACL. Les départs se font à tout âge, avec un pic entre 18 et 23 ans au moment de la poursuite des études.

Les personnes qui se déplacent viennent en famille, et pour le travail. En effet, celles qui arrivent ou qui partent de la CCOG ont des profils semblables. Elles se situent majoritairement dans la classe d'âge des 25-39 ans, en âge de travailler (figure 11). Un quart des entrants ou sortants sont des enfants de moins

9 Les échanges avec l'Hexagone dominant

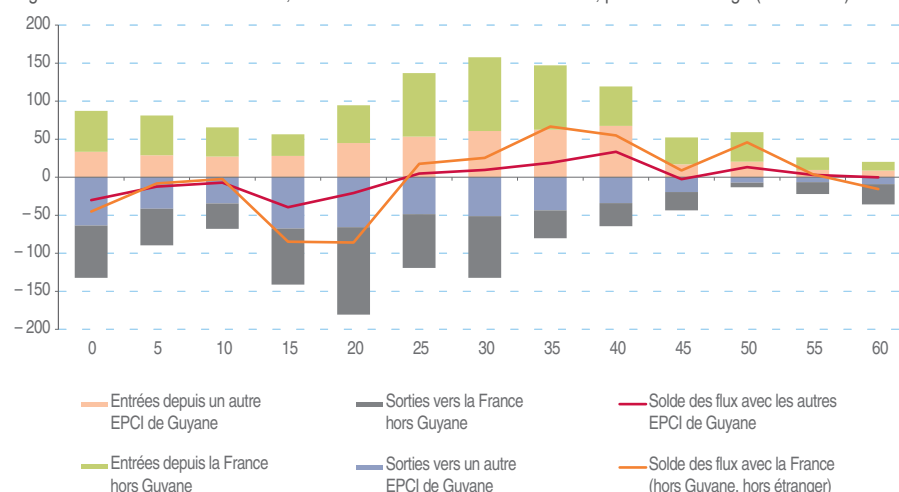
Entrées-sorties de la CCOG en 2013



Source : Recensement de la population 2013.

10 Peu d'échanges avec le reste de la Guyane

Migrations résidentielles 2012-2013, entre la CCOG et le reste de la France, par tranches d'âge (en nombre)



Lecture : entre 0 et 5 ans, 33 personnes arrivent dans la CCOG en provenance du reste de la Guyane alors que 64 personnes y partent. 54 personnes arrivent du reste de la France (hors Guyane) alors que 69 personnes y partent. Le solde des flux avec le reste de la Guyane est de - 31 habitants de 0 à 5 ans et le solde des flux avec l'Hexagone est de - 38 habitants.

Source : Insee, Recensements de la population 2013 – exploitation principale.

de 15 ans, ce qui laisse entendre des migrations résidentielles principalement familiales. Parmi les plus de 15 ans, les actifs en emploi sont surreprésentés : 52 % des entrants-sortants sont des actifs en emploi, alors qu'ils représentent 22 % des habitants de l'Ouest. Le solde migratoire des actifs en emploi est de 165 personnes dont près de 80 % proviennent de France métropolitaine (figure 12). Les diplômés du supérieur sont également largement surreprésentés. Ils sont 38 % parmi les sortants et 56 % parmi les arrivants, alors que seul 7 % de la population de l'Ouest possède un diplôme du supérieur. Les mouvements sont majoritairement dus aux personnes de nationalité française (88 %).

Sur 10 départs de la CCOG, quatre sont des jeunes de moins de 25 ans. Ceux qui souhaitent poursuivre des études supérieures doivent partir rejoindre l'Université de la Guyane, à Cayenne ou à Kourou pour des DUT scientifiques. Une partie des jeunes se dirigent vers l'Hexagone où l'offre de formation est plus importante. À la rentrée universitaire 2014-2015, 38 % des néo-bacheliers de Guyane quittent le département pour poursuivre leurs études dans l'Hexagone. En outre, le manque de perspectives en termes d'emploi pourrait pousser les jeunes de l'Ouest à poursuivre leur recherche d'emploi ailleurs. Parmi les Français qui partent, 19 % sont étudiants et 14 % sont inactifs ou chômeur n'ayant jamais travaillé.

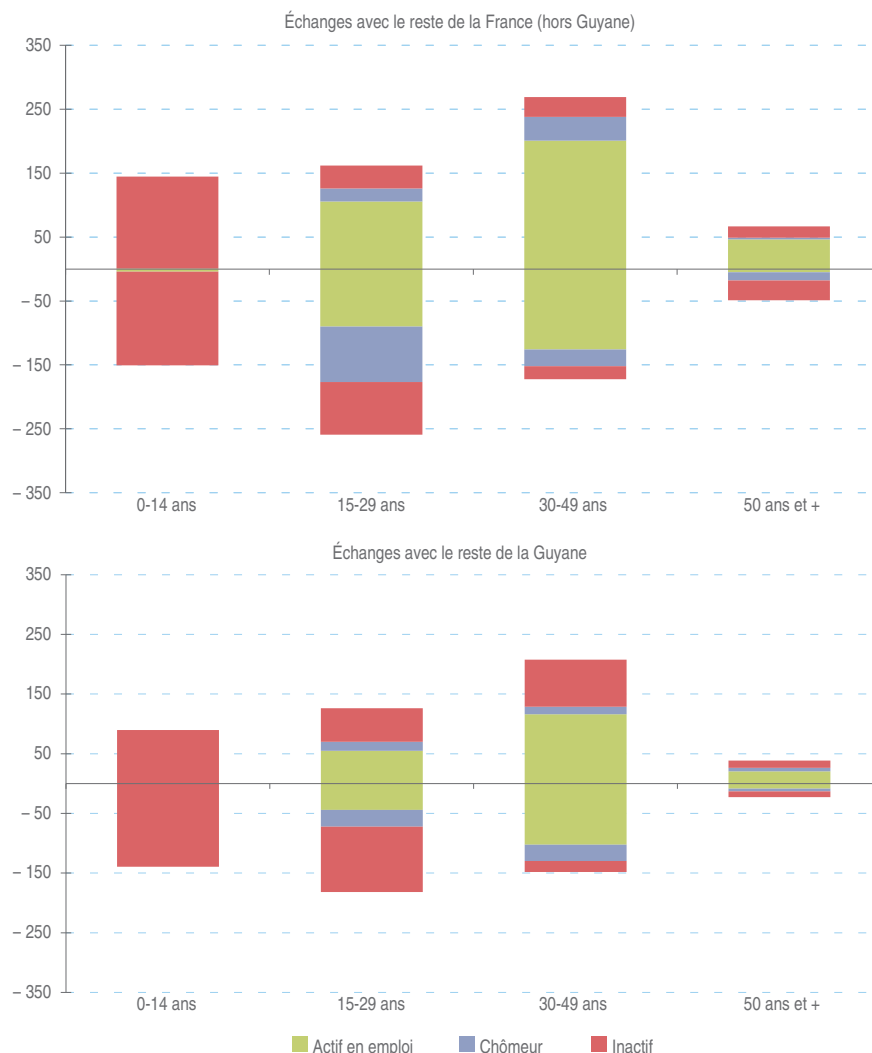
Saint-Laurent-du-Maroni et Maripasoula polarisent l'Ouest

L'Ouest, comme le reste de la Guyane, est un territoire neuf. La forte croissance démographique que connaît le département est assez récente. Jusqu'aux années 1980, la croissance était relativement faible. En 1982, la Guyane compte 73 000 habitants, l'Ouest 11 500. Saint-Laurent-du-Maroni est encore une petite commune de 7 000 habitants. En 32 ans, la population de la Guyane a été multipliée par 3,5, celle de l'Ouest par 7. En 2014, Saint-Laurent-du-Maroni est une ville moyenne de 44 000 habitants, deuxième ville du département. Jusqu'en 1946, il s'agissait d'une commune pénitentiaire qui accueillait l'essentiel des bagnards de Guyane. En 1968, la commune est déjà la plus peuplée de l'Ouest avec ses 5 000 habitants. Les autres communes n'en comptent que quelques centaines chacune. Entre 1982 et 2014, la population de la commune est multipliée par six.

En 2014, Maripasoula compte 11 000 habitants, ce qui en fait la deuxième ville de l'Ouest, devant Mana de peu. La population de Maripasoula croît moins rapidement

11 Des profils d'entrants et de sortants assez semblables

Migrations résidentielles 2012-2013 avec l'Hexagone ou autres DOM et avec les autres EPCI de Guyane, par tranche d'âge et type d'activité (en nombre)

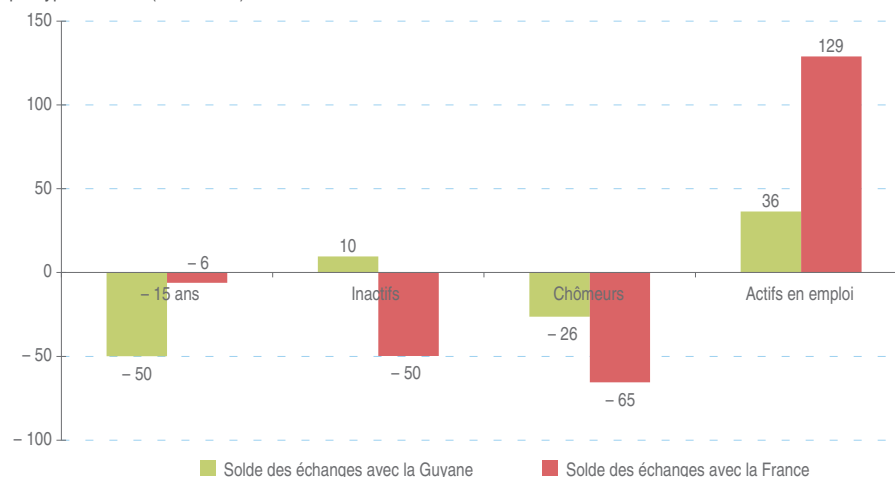


Lecture : chez le 0-14 ans, 87 inactifs arrivent dans la CCOG en provenance du reste de la Guyane et 139 en partent.

Source : Insee, Recensement de la population 2013 - exploitation principale.

12 Un solde migratoire largement positif pour les actifs en emploi

Solde des migrations résidentielles 2012-2013 avec le reste de la Guyane et avec le reste de la France, par type d'activité (en nombre)



Lecture : le solde migratoire des actifs en emploi est de 36 personnes en provenance du reste de la Guyane et de 129 personnes en provenance du reste de la France.

Source : Insee, Recensement de la population 2013 - exploitation principale.

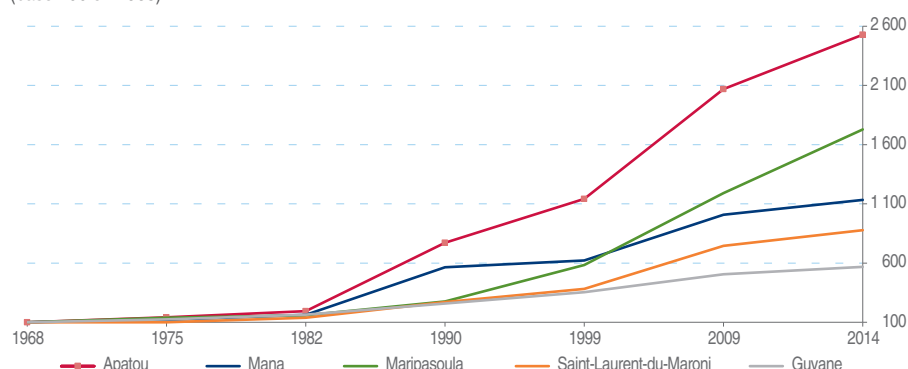
que celle d'Apatou mais suit la même dynamique (figure 13). En 1982, Maripasoula comptait seulement 1 000 habitants. Depuis 32 ans, sa population a été multipliée par onze. Sa croissance s'accélère à partir de 1999, depuis que la Guyane connaît une « nouvelle ruée vers l'or ». En effet, les sous-sols de Maripasoula regorgent de richesses aurifères et une partie de sa croissance est liée aux orpailleurs installés en forêt sur le territoire de la commune.

Apatou est la troisième commune de Guyane où la croissance démographique a été la plus forte, après Matoury et Macouria. Dans l'Ouest, elle se distingue avec une croissance extrêmement rapide et forte. En 2014, la commune compte 8 000 habitants alors qu'en 1982, elle n'en comptait que 600. En 32 ans, la population a été multipliée par treize.

En 2014, la commune de Mana compte 10 000 habitants alors qu'elle constituait un village de 1 400 habitants en 1982. Entre 1982 et 1999, sa croissance démographique est rapide, la population a quadruplé. Ces quinze dernières années, entre 1999 et 2014, la croissance reste forte mais le rythme ralentit. L'immigration a joué un rôle majeur dans la croissance démographique de la commune. Dans les années 1980, une communauté de réfugiés Hmong du Laos s'est installée sur son territoire, à proximité de l'ancien village Javouhey. Des Personnes Provisoirement

13 Apatou, commune démographiquement la plus dynamique des quarante dernières années

Évolutions démographiques des principales communes de l'Ouest et de la Guyane entre 1968 et 2014 (base 100 en 1968)



Source : Recensements de la population 1967, 1974, 1982, 1990, 1999, 2009, 2014.

Déplacées du Suriname (PPDS) ont été également accueillies dans les années 1990. Elles se sont installées durablement dans la commune, en créant de nouveaux écarts hors du bourg.

Aujourd'hui, les migrations à l'intérieur de la CCOG se font essentiellement vers les communes de Saint-Laurent-du-Maroni, capitale de l'Ouest, et Maripasoula, principale commune du haut Maroni. Ces deux communes polarisent le territoire en attirant des habitants provenant du reste de la CCOG. Ainsi, en 2013, Saint-Laurent-du-Maroni accueille

327 nouveaux habitants tandis que 140 Saint-Laurentais quittent la ville pour une autre commune de la CCOG, soit un solde positif de 187 personnes pour la sous-préfecture. À Maripasoula, 212 personnes arrivent et 65 partent, soit un solde positif de 147 personnes.

Dans les autres communes, les échanges infra zones sont négatifs : les départs sont plus nombreux que les arrivées. Les communes où le solde des entrées-sorties est le plus négatif sont Apatou (- 96) et Mana (- 81). ■



Éducation

L'accès au lycée et aux études supérieures : un défi pour les jeunes de l'Ouest

Le nombre d'élèves en forte augmentation est le reflet direct de la démographie galopante de l'Ouest guyanais. La croissance du nombre d'élèves de l'enseignement secondaire est particulièrement élevée, à 4,8 % en moyenne annuelle entre 2010 et 2015. Alors que les établissements scolaires du premier degré s'implantent au plus près des populations, dans les bourgs et les écarts, les collèges ne sont présents que dans les bourgs, et les lycées seulement sur le littoral. Le manque d'établissements du secondaire au plus près des élèves est un frein à la poursuite des études. Beaucoup de jeunes quittent le système scolaire sans aucun diplôme et se retrouvent sans emploi, ni formation. La population de l'Ouest est peu diplômée : un quart d'entre elle possède un diplôme supérieur au brevet des collèges. Ce retard structurel important est long à rattraper. À l'horizon 2030, les effectifs lycéens risquent de doubler en Guyane et l'Ouest y contribuera activement. L'éducation est un défi indispensable à relever pour le développement du territoire.

Marion Lauvaux

Une forte augmentation du nombre de lycéens, pour peu d'établissements

Dans la CCOG, à la rentrée 2015-2016, on dénombre 25 100 élèves inscrits : 14 400 élèves dans le premier degré et 10 700 élèves dans le second degré (figure 14).

Entre 2010 et 2015, le nombre d'élèves du premier degré augmente de 1,0 % par an. Cette augmentation est due principalement à la hausse du nombre d'élèves dans les communes de Saint-Laurent-du-Maroni et Mana. Les élèves du second degré sont en augmentation dans toutes les communes de l'Ouest, avec une hausse moyenne de 4,8 % par an. L'augmentation la plus forte à lieu à Mana (+ 7,9 %). Cette croissance est due essentiellement à la construction du lycée de Mana (+ 19,4 % par an pour les effectifs lycéens). La hausse des effectifs est aussi très prononcée à Grand-Santi (+ 6,8 % par an).

L'Ouest compte 58 établissements scolaires du premier degré dont deux établissements privés. La grande majorité d'entre eux (28) se situent sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni. Les communes de Saül et d'Awala-Yalimapo comptent un seul établissement. Toutes les autres communes en comptent au moins trois (Papaïchton) et au plus dix (Maripasoula). Ces établissements sont nombreux en raison d'une dissémination naturellement liée à la géographie du territoire : dans les bourgs, les écarts, les villages amérindiens ou dans les *campu*. Certaines zones étant très retirées, ou difficiles d'accès, l'implantation d'une école sur place est la condition *sine qua non* pour scolariser les enfants, même s'il s'agit d'une classe unique pour certains établissements.

14 Près de quatre établissements du 1^{er} degré pour un établissement du 2nd degré

Effectifs d'élèves et d'établissements scolaires à la rentrée 2015-2016, par commune et par degré, (en nombre)

À la rentrée 2015-2016	Nombre d'élèves dans le 1 ^{er} degré	Nombre d'établissements dans le 1 ^{er} degré	Nombre d'élèves dans le 2 nd degré	Nombre d'établissements dans le 2 nd degré	dont lycée
Apatou	1 156	4	617	1	
Awala-Yalimapo	172	1	0	0	
Grand-Santi	1 154	5	521	1	
Maripasoula	1 299	10	693	1	
Papaïchton	538	3	243	1	
Saint-Laurent-du-Maroni	8 413	28	6 870	8	3
Saül	28	1	0	0	
Mana	1 639	6	1 794	3	1
CCOG	14 399	58	10 738	15	4

Source : Service Statistique Académique, constats d'effectifs et agenda académique.

A contrario, les collèges, et encore davantage les lycées, sont beaucoup moins nombreux et restent implantés dans les bourgs. Le passage au collège est un premier obstacle pour les élèves des villages du haut-Maroni, l'intégration d'un internat à Maripasoula dès le plus jeune âge impliquant un fort déracinement familial et culturel. Dans ce contexte, le passage au lycée s'avère d'autant plus compliqué qu'il oblige ces jeunes à partir sur le littoral, à Saint-Laurent-du-Maroni, Mana ou Cayenne.

Des déplacements contraints, notamment pour les lycéens

Si 91 % des élèves étudient dans leur commune de résidence (figure 15), l'absence d'établissement scolaire dans une commune contraint certains élèves à de longs déplacements. Près de 3 000 élèves de l'Ouest étudient dans une autre commune. La plu-

part (2 100 élèves) étudient dans une autre commune de la CCOG et font la navette tous les jours ou régulièrement. Près de 700 élèves étudient dans une autre commune de Guyane, située hors de la CCOG, notamment des élèves des communes de l'intérieur, lycéens à Cayenne ou à Kourou. Ces élèves doivent prendre l'avion pour rentrer chez eux et visiter leur famille. Une centaine d'élèves sont scolarisés dans l'Hexagone.

Les élèves d'Awala-Yalimapo sont les plus concernés par les déplacements quotidiens (68 %). Leur commune de résidence étant dépourvue de collège et de lycée, les 300 élèves du secondaire se rendent tous les jours à Mana pour suivre leur scolarité. À Apatou, 80 élèves de la commune sont scolarisés à Grand-Santi, du fait de la proximité de certains *campu* avec les écoles de cette commune. L'absence de lycée à Apatou fait que 400 élèves de la commune sont inscrits

à Saint-Laurent-du-Maroni, surtout au lycée. L'éloignement des deux communes (50 km) rend impossible des navettes quotidiennes. Une part importante de ces élèves passe donc la semaine à Saint-Laurent-du-Maroni. Sur les 350 élèves de Maripasoula qui étudient hors de leur commune (14 % des élèves), 300 étudient à Cayenne, essentiellement des lycéens.

De nombreux enfants ne sont pas scolarisés

L'ouest guyanais combine forte croissance démographique et faible densité. Les enfants sont de plus en plus nombreux et les infrastructures scolaires souvent éloignées. Les taux de scolarisation des enfants de l'ouest guyanais sont nettement en dessous des taux de scolarisation observés au niveau national comme au niveau régional. Cela est valable aussi bien pour les enfants concernés par la scolarité obligatoire que pour les plus jeunes et les plus âgés. Entre 6 et 16 ans, 7,3 % des enfants de l'ouest guyanais ne sont pas scolarisés contre seulement 1,8 % dans le reste de la Guyane. Parmi les enfants non scolarisés de Guyane de cette tranche d'âge, près des trois quarts résident dans une commune de l'ouest guyanais. Ce problème est encore plus prégnant pour les enfants en dehors des âges de scolarité obligatoire. Ainsi, à peine la moitié des habitants de l'ouest guyanais âgés de 18 ans sont scolarisés, contre les deux tiers dans le reste de la Guyane.

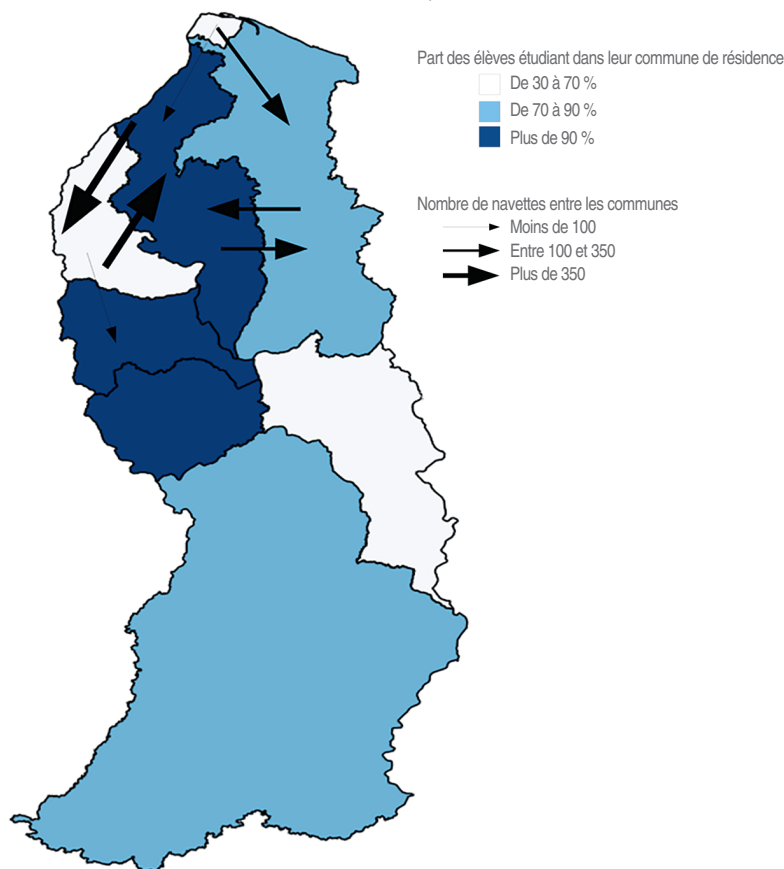
Les élèves de l'Ouest plus vulnérables au décrochage scolaire

En 2013, seuls 21 % des 18-24 ans de l'Ouest sont scolarisés, contre 34 % dans le reste de la Guyane. Dans cette tranche d'âge, sept jeunes sur dix, soit 5 200 jeunes, ont quitté le système scolaire avec au plus le brevet des collèges. Dans le reste de la Guyane, ils sont 46 % à être dans cette situation.

Plusieurs phénomènes peuvent expliquer le grand nombre de sorties précoces du système scolaire. L'immigration joue un effet structure important avec un grand nombre de jeunes, fils d'immigrés de première génération, pour qui la scolarisation en langue française peut encore poser un souci. De même pour les populations noires marron ou amérindiennes, dont la langue française n'est pas la langue maternelle. On peut aussi souligner l'importance de la non-scolarisation en bas-âge qui influe sur la scolarité future. Par ailleurs, la forte pression démographique sature les équipements scolaires et surcharge les classes. Enfin, dans les communes non routières, l'absence de lycée impliquant une migration ailleurs en Guyane complique le parcours scolaire des élèves.

15 Des déplacements domicile-études liés aux implantations d'établissements

Taux d'élèves étudiant dans leur commune de résidence et déplacements vers une autre commune de la CCOG



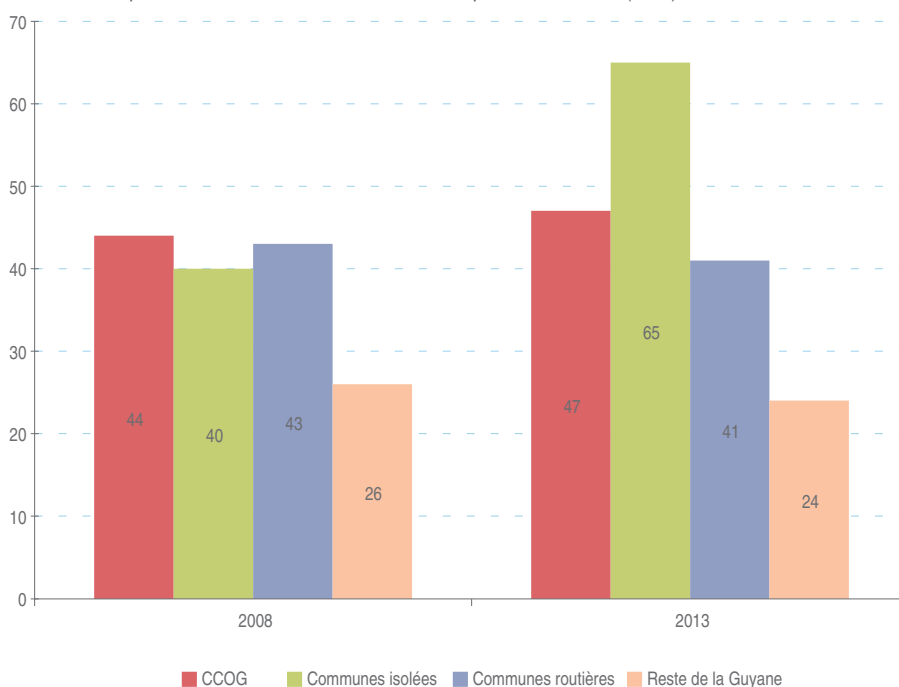
Champ : personnes de la CCOG inscrites dans un établissement d'enseignement.

Déplacement intra-zone. Les 700 élèves qui étudient hors de la CCOG ne sont pas comptabilisés.

Source : Recensement de la population 2013 (Exploitations principales).

16 Deux fois plus de jeunes ni en formation, ni en emploi que dans le reste de la Guyane

Évolution de la part des 15-24 ans déclarant n'être ni en emploi ni en formation (en %)



Lecture : en 2013, 47 % des 15-24 ans de la CCOG déclarent n'être ni en emploi ni en formation.

Source : Recensement de la population 2008 et 2013 (Exploitations principales).

Si la situation s'améliore avec le temps, l'écart se creuse avec le reste de la Guyane. Entre 2008 et 2013, la proportion de « décrocheurs » baisse de sept points dans l'Ouest. Dans le reste de la Guyane, cette proportion diminue plus rapidement : l'écart entre les sortants précoces de l'Ouest et ceux du reste de la Guyane était de 22 points en 2008, il est en 2013 de 25 points. Les décrocheurs de l'Ouest représentent un tiers des décrocheurs du département.

Alors que la proportion de sortants précoces tend à diminuer en Guyane, l'Ouest reste structurellement plus vulnérable au décrochage scolaire. L'immigration, l'étendue géographique, l'éloignement, le manque d'infrastructures et de formations post-bac sont autant de freins.

Presque un jeune sur deux entre 15 et 24 ans n'est ni en formation, ni en emploi

Conséquence directe du décrochage scolaire, 7 000 jeunes de 15 à 24 ans, soit 47 % d'entre eux, ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement et ne sont ni en emploi, ni en stage en 2013. Cette proportion est deux fois moins élevée dans le reste de la Guyane (figure 16). Leur part augmente de trois points en cinq ans alors qu'elle diminue de deux points dans le reste de la Guyane.

Cette hausse est particulièrement élevée dans les communes isolées (+ 25 points entre 2008 et 2013). L'insertion des jeunes de ces communes est un véritable défi. La sédentarisation des populations rend obligatoire l'accès à l'emploi au détriment du mode de vie traditionnel. L'accès au premier emploi est rendu difficile par leurs faibles qualifications, reflet d'une offre de formations éparse, et par un vivier dérisoire d'emplois disponibles sur place. Dans les communes routières, le taux de jeunes ni en formation, ni en emploi diminue légèrement en cinq ans (- 2 points).

Un déficit de diplômés

L'importance du décrochage scolaire et l'absence de lycée de proximité et de formation post-Bac sur l'Ouest accentuent le déficit structurel de diplômés dans la CCOG. Dans l'Ouest, les trois quarts des plus de 15 ans non scolarisés sont non-diplômés, contre moins de la moitié dans le reste de la Guyane. Seuls 7 % d'entre eux possèdent un diplôme du supérieur contre 20 % en Guyane (figure 17).

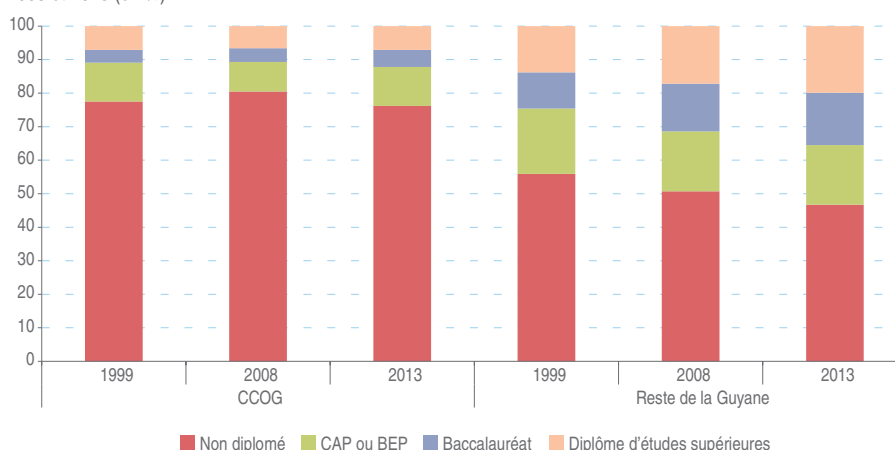
Un des facteurs impactant cette surreprésentation des non-diplômés est la forte proportion d'immigrés sur le territoire : 36 % de la population de l'Ouest contre 26 % ailleurs en Guyane. Ces migrants n'ont aucun diplôme pour 88 % d'entre eux, contre deux-tiers de non-diplômés pour les non-immigrés. Cette

Encadré 5 : Le Régiment de Service Militaire Adapté (RSMA)

Des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle ou de retour à l'emploi sont mis en place par certains organismes et tendent à améliorer l'insertion. Parmi ceux-ci, le Régiment de Service Militaire Adapté (RSMA) joue un rôle important, aussi bien sur le plan des formations-métier appliquées que sur le plan de l'accompagnement social. Son rôle est de faciliter l'insertion dans la vie active des jeunes adultes ultramarins en situation d'échec. L'État Major du RSMA se situe à Saint-Jean sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni. Un détachement se situe à Cayenne. La portion centrale, comprenant les deux tiers des effectifs du RSMA, située à Saint-Jean, concentre les formations relatives aux secteurs primaire et secondaire. Les formations du tertiaire ainsi que les permis de conduire sont rassemblés à Cayenne. Le RSMA propose aux jeunes Français âgés de 18 à 25 ans, une vingtaine de formations sur une période de 6 mois à un an. Il offre chaque année environ 500 places de stage sous statut militaire. En 2017, le RSMA prévoit 548 recrutements. En sortant du RSMA 75 % des jeunes sont réinsérés : 64 % en emploi durable, 25 % en emploi de transition et 11 % reprennent leurs études.

17 Un déficit de diplômés par rapport au reste de la Guyane

Évolution de la répartition des 15 ans et plus, non scolarisés, selon leur niveau de diplôme le plus élevé en 1999, 2008 et 2013 (en %)



Source : Recensement de la population 1999, 2008 et 2013 (Exploitations principales).

Encadré 6 : L'éducation dans l'est du Suriname

Le niveau d'étude dans le district de Marowijne est assez faible : 34,2 % des habitants ont un niveau primaire, 32,9 % un niveau collège. Seuls 5,1 % atteignent un niveau lycée, et 1,6 % un niveau universitaire. Parmi les 4-19 ans, 82,7 % sont inscrits dans un établissement scolaire. Les 15-19 ans sont encore assez nombreux à fréquenter un établissement scolaire (70,7 %).

Le niveau d'étude dans le district de Sipaliwini est beaucoup plus faible et surement lié, comme dans les communes non-routières de la CCOG, à un manque d'infrastructures et un éloignement important des centres urbains. Une grande partie des habitants n'ont jamais été à l'école (45,2 %), 28,8 % ont le niveau primaire. Seuls 8,7 % de la population a atteint un niveau supérieur au primaire. Parmi les 4-19 ans, les trois quarts sont inscrits dans un établissement scolaire. Entre 5 et 14 ans le taux de scolarisation est fort (90 % chez les 5-9 ans, 86,2 % chez les 10-14 ans). Il chute en revanche chez les 15-19 ans où seuls 38 % d'entre eux sont scolarisés.

différence est à nouveau visible chez les diplômés du supérieur. Seul 2 % des immigrés possèdent un diplôme du supérieur contre 11 % des non immigrés.

Entre 2008 et 2013, la part des non-diplômés diminue de cinq points après avoir augmenté les années précédentes. Cette diminution s'est faite en faveur des diplômés de CAP ou BEP (+ 3 points) et des diplômés du baccalauréat (+1 point) qui seuls voient leur part augmenter. La part des diplômés du supérieur en revanche, reste stable à 7 %. L'absence de formation post bac sur le territoire est un frein important à la poursuite d'études en vue d'obtenir un diplôme du supérieur.

De plus, les élèves qui partent étudier ailleurs en Guyane ou dans l'Hexagone ne reviennent pas obligatoirement une fois diplômés. La part des diplômés stagne car elle est principalement liée aux mouvements de fonctionnaires mutés dans l'Ouest (enseignants, cadres de santé...), les entrants se substituant aux sortants. Elle devrait mécaniquement augmenter dans les prochaines années, accompagnant la mise en service de nouvelles infrastructures (hôpital de l'Ouest, lycée de Maripasoula...) mais ne sera favorable à la population résidente sur une longue période qu'avec le développement de structures de formation dans l'Ouest.

Près de 120 000 élèves en Guyane en 2030

À la rentrée 2015, 77 200 élèves sont inscrits en Guyane dans le premier et second degré. Un tiers sont des élèves de la CCOG. Entre 2010 et 2015, la Guyane compte 4 000 élèves de plus. Quatre nouveaux lycées ont été construits sur la période, dont deux dans l'Ouest (troisième lycée de Saint-Laurent-du-Maroni et lycée de Mana).

À l'horizon 2030, près de 120 000 élèves seront scolarisés en Guyane, soit une augmentation de 55 % en 30 ans. Sous l'hypothèse d'un taux de scolarisation en progression pour

rattraper la moitié du retard avec le taux de scolarisation de la France métropolitaine, les projections d'effectifs révèlent un doublement du nombre de lycéens : de 11 600 lycéens à la rentrée 2015, on passerait à 25 100 lycéens en 2030. Les élèves de maternelle sont estimés à 24 400 en 2030, soit une hausse de 57 %, les élèves de l'élémentaire seront 40 600, en augmentation de 45 % et les collégiens seront 29 800, soit une hausse de 35 %.

Sachant que le poids de la croissance démographique de la Guyane est porté à 70 % par l'Ouest, il faut s'attendre à une forte hausse du nombre d'élèves sur ce territoire. Certaines infrastructures sont déjà en projet, comme la

construction du lycée de Maripasoula, acté dans les accords de Guyane du 21 avril 2017, et prévu pour la rentrée 2021. La planification et la livraison de nouvelles infrastructures scolaires en phase avec la croissance démographique est un enjeu majeur. Elle doit aller de pair avec la construction de logements pour accueillir le personnel. Le territoire devra aussi se doter d'employés formés dans tous les corps de métiers dont un établissement scolaire a besoin. La création d'un pôle Ouest de l'école supérieure de professorat et de l'éducation à Saint-Laurent-du-Maroni en 2013 doit répondre au besoin de recrutement local. ■



Économie, emploi et tissu productif

Une économie et un marché de l'emploi axés sur l'informel

Entre prépondérance du secteur public, secteur privé peu structuré, forte concurrence du secteur informel et mode de vie traditionnel, le marché de l'emploi ne décolle pas. Les retards en termes de formation et les difficultés à assurer une éducation de qualité ont un effet important sur le marché du travail. Il y a peu d'emplois qualifiés et peu d'entreprises privées.

Le faible nombre d'opportunités d'emploi peut être source de découragement et pousser la population vers l'emploi informel. La population inactive dans l'Ouest est nombreuse. De nombreux habitants n'ont pas d'emploi et n'en cherchent pas alors que beaucoup souhaiteraient travailler.

L'agriculture reste une activité importante, qu'elle soit de subsistance ou qu'elle serve de complément de revenus. Vu l'étendue du territoire et le manque d'infrastructures de transports, la population s'implante au plus près de son lieu de travail, rendant les déplacements domicile-travail marginaux.

Le tissu économique de l'Ouest est encore peu développé : ses établissements sont peu nombreux ; les emplois salariés sont essentiellement portés par le secteur public, principalement l'éducation. Pour pallier le manque d'emploi salarié, certains se tournent vers l'entrepreneuriat.

Marion Lauvaux

Un taux d'activité faible, une inactivité et un chômage importants

Avec seulement 11 000 actifs occupés, soit 17 % des actifs occupés de Guyane, le marché de l'emploi dans l'Ouest guyanais est encore faiblement développé. Près de 70 % des emplois déclarés sont liés au secteur public. Les taux d'activité et d'emploi (*définitions*) sont faibles (respectivement 48 % et 22 %) et masquent une économie informelle développée, non mesurable par les dispositifs d'observation statistique. À peine la moitié des personnes en âge de travailler (15-64 ans) se déclarent actives (en emploi ou au chômage) alors qu'elles sont 68 % dans le reste de la Guyane (*figure 18*). Dans l'Ouest, seuls 22 % des 15-64 ans déclarent occuper un emploi. Le taux de chômage (*définitions*) déclaré au recensement est de 54 %, contre 26 % dans le reste de la Guyane.

En considérant les inactifs et les personnes au chômage, 78 % des 15-64 ans déclarent ne pas travailler. Ce taux important s'explique en partie par le fait que les personnes travaillant de manière informelle ne déclarent pas toujours leur activité. C'est notamment le cas pour les activités agricoles dans les abattis, menées par des femmes au foyer ou des retraités. Les orpailleurs sont par ailleurs classés en « inactifs » depuis 2014, tirant le taux d'activité vers le bas (*encadré 4*).

En 2013 chez les jeunes de 15 à 24 ans, si le taux d'activité de 34 % est très proche de celui du reste de la Guyane, il ne masque pas un chômage massif (71 %) et le faible accès des jeunes à l'emploi (10 % contre 19 % pour le reste de la Guyane).

S'agissant des inégalités entre les hommes et les femmes, à taux d'activité identique

18 Des taux d'activité et d'emploi plus bas que dans le reste de la Guyane

Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage déclarés en 2008 et 2013 (en %)

		CCOG		Reste de la Guyane	
		2008	2013	2008	2013
Taux d'activité	15 à 64 ans	52	48	65	68
	15 à 24 ans	31	34	31	35
	25 à 54 ans	62	56	79	83
	55 à 64 ans	42	47	57	62
	Hommes	56	48	70	73
	Femmes	47	48	60	65
Taux d'emploi	15 à 64 ans	27	22	49	51
	15 à 24 ans	11	10	17	19
	25 à 54 ans	35	28	61	63
	55 à 64 ans	28	30	48	51
	Hommes	33	25	56	58
	Femmes	21	19	42	44
Taux de chômage	15 à 64 ans	48	54	25	26
	15 à 24 ans	66	71	45	46
	25 à 54 ans	44	50	22	24
	55 à 64 ans	35	37	17	17
	Hommes	42	48	20	20
	Femmes	56	60	30	32

Lecture : 48 % des habitants de l'Ouest âgés de 15 à 64 ans sont actifs, 22 % déclarent occuper un emploi, 54 % des actifs se déclarent sans emploi.

Source : Recensement de la population 2008 et 2013 (Exploitations principales).

Encadré 7 : L'emploi au Suriname

Le taux de chômage des 15-64 ans dans le district de Marowijne est de 18,2 % alors que le taux de chômage national du Suriname est de 10,3 % et celui de la CCOG de 54 %. Le taux de chômage dans le district de Sipaliwini est de 28,5 %, plus élevé que celui de Marowijne mais bien moins que celui de la CCOG.

(48 %), les femmes sont moins souvent des hommes) et plus souvent au chômage en emploi (19 % des femmes contre 25 % (6 femmes sur 10).

Peu de demandeurs d'emploi

Au 31 décembre 2015, 5 175 demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) de catégorie ABC sont inscrits à Pôle Emploi dans l'Ouest. Ils sont 4 098 à ne pas travailler (catégorie A). Le faible taux d'inscription à Pôle emploi, comparé à la notion de chômage déclaré lors du Recensement (54 %) provient de plusieurs facteurs comme l'éloignement physique des agences Pôle Emploi et le faible nombre d'offres d'emplois. Par ailleurs, en Guyane, les jeunes n'ayant jamais travaillé ne se tournent pas vers Pôle emploi mais vers la « Mission locale ». Cette dernière accompagne spécifiquement ce public et dispose d'une antenne à Saint-Laurent-du-Maroni et d'une permanence à Mana, Awala-Yalimapo et Maripasoula.

En 2017, l'Ouest guyanais dispose de deux agences Pôle emploi : à Saint-Laurent-du-Maroni et à Maripasoula. L'éloignement géographique de certaines communes du bassin et le déficit d'infrastructures (transport, couverture internet) génèrent des freins à l'inscription ou au maintien sur les listes Pôle Emploi.

Entre jeunes n'ayant jamais travaillé et faible propension à se déclarer à Pôle Emploi, les moins de 25 ans représentent à peine 16 % des DEFM (catégories ABC) alors qu'ils sont plus nombreux dans l'Ouest qu'ailleurs et qu'ils sont plus souvent au chômage.

Les demandeurs d'emploi qui s'inscrivent à Pôle emploi souhaitent principalement être accompagnés dans leurs recherches, bénéficier de mesures de réinsertion professionnelle ou s'inscrivent car ils sont indemnisables. Les difficultés d'accès à la formation, plus importantes que dans la CACL ou la CCDS ne favorisent pas l'inscription à Pôle emploi.

L'emploi repose sur la sphère publique

L'emploi salarié est estimé à 7 000 emplois. Les 4 000 emplois restant sont des emplois non-salariés ou non déclarés. La CCOG représente 13 % des emplois salariés formels de Guyane en 2014. L'emploi salarié formel est porté essentiellement par le tertiaire : 70 % pour l'emploi tertiaire non-marchand et 20 % pour l'emploi tertiaire marchand. Les emplois restants se répartissent sur l'industrie (6 %), la construction (4 %) et l'agriculture (1 %).

Le secteur public porte le salariat : il représente 70 % des postes de travail contre 42 % dans le reste de la Guyane (figure 20). Les cinq plus grands employeurs publics concentrent à eux seuls un quart des postes de travail (14 % dans le reste de la Guyane).

Encadré 8 : L'offre et la demande d'emploi

En 2015, 1 083 offres d'emploi ont été proposées dans l'Ouest alors que 9 392 demandes d'emploi ont été enregistrées, soit près d'une offre d'emploi pour neuf demandes. Seules 22 % des offres d'emploi de Guyane concernent l'Ouest, largement en dessous de son poids démographique. Dans le reste de la Guyane, les demandeurs d'emploi étant proportionnellement plus nombreux, on compte une offre d'emploi pour onze demandes.

Les professions les plus recherchées par les demandeurs d'emplois de l'Ouest sont le nettoyage des locaux, l'assistance auprès des enfants, l'entretien d'espaces verts, la maçonnerie et les services domestiques (figure 19). Pour ces métiers peu qualifiés, le nombre d'offres est loin de couvrir les besoins des demandeurs. Dans le nettoyage des locaux, on compte une offre pour 30 demandes, dans l'entretien d'espaces verts une offre pour 21 demandes, dans la maçonnerie une offre pour 20 demandes et dans l'assistance auprès des enfants une offre pour neuf demandes. Dans les services domestiques, il n'y a eu aucune offre en 2015. En parallèle, les offres d'emplois les plus proposées sont les professions d'éducation-surveillance dans les établissements d'enseignement, la maintenance des bâtiments et des locaux, l'assistance auprès d'enfants, le nettoyage des locaux et la sécurité et la surveillance privée. L'inadéquation entre l'offre et la demande fait que 16 % des offres d'emploi de l'Ouest ne sont pas satisfaites, contre 12 % dans le reste de la Guyane.

En 2017, d'après l'enquête sur les besoins en main d'œuvre de Pôle emploi, le bassin d'emploi de Saint-Laurent-du-Maroni compte 526 projets de recrutement contre 643 projets en 2016, soit une baisse de 18 % des projets. Ils étaient déjà en baisse de 27 % entre 2015 et 2016. Seuls 9 % des projets de recrutement en Guyane concernent le bassin de Saint-Laurent-du-Maroni, très nettement en dessous de son poids démographique.

En 2017, les trois quarts des besoins en main d'œuvre sont portés par le secteur des services. Les métiers les plus recherchés sont les surveillants d'établissements scolaires, les maçons et les secrétaires bureautiques qui rassemblent à eux trois un quart des projets de recrutements. Un cinquième des projets de recrutements sont classés en « projet difficile » tandis que 2 % des projets sont saisonniers.

19 Une demande d'emploi importante, peu d'offres

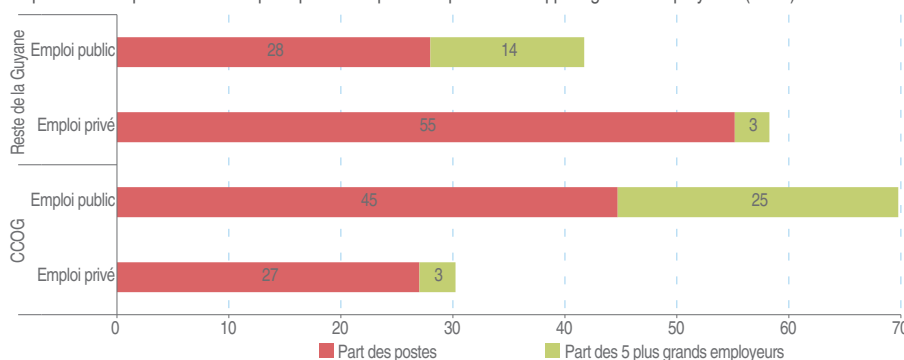
Demandes et offres pour les professions les plus recherchées en 2015 (en nombre)

Professions les plus demandées ou offertes	Nombre de demandes	Nombre d'offres
Nettoyage de locaux	1 988	68
Assistance auprès d'enfants	727	88
Entretien des espaces verts	442	21
Maçonnerie	434	22
Services domestiques	283	0
Éducation surveillance établissement d'enseignement	281	122
Secrétariat	271	22
Maintenance des bâtiments et des locaux	178	89
Sécurité et surveillance privées	139	41

Source : Dares.

20 Les cinq plus grands employeurs publics de la CCOG concentrent un quart des postes de travail

Répartition des postes entre emplois publics et privés et part des cinq plus grands employeurs (en %)



Lecture : le secteur public représente 70 % des postes à la CCOG tandis que l'emploi privé en représente 30 %. Les cinq plus grands employeurs publics de la CCOG concentrent 25 % des postes et les cinq plus grands employeurs privés 3 %.

Source : Insee, Clap 2014.

Le plus grand employeur public est le Centre Hospitalier de Saint-Laurent-du-Maroni avec 742 postes, suivent ensuite les communes de Saint-Laurent-du-Maroni (450) et Mana (229).

L'emploi privé ne représente que 30 % des postes alors qu'il est majoritaire dans le reste de la Guyane (58 %). Dans l'Ouest comme dans le reste de la Guyane, les établissements

privés sont petits et les cinq plus grands employeurs ne concentrent que 3 % des postes de travail. Le plus grand employeur privé arrive à la vingtième position des plus grands établissements. Il s'agit de « La poste » avec 67 postes de travail. Seuls sept des 50 plus grands employeurs de la CCOG relèvent du secteur privé. Ils sont quinze dans la CACL et 27 dans la CCDS.

Conséquence de la prépondérance du secteur public et de la jeunesse de la population, la proportion des postes de travail liés à l'enseignement est 2,5 fois plus élevée que dans le reste de la Guyane (figure 21). De même, les activités relevant de la santé humaine sont proportionnellement 1,5 fois plus élevées.

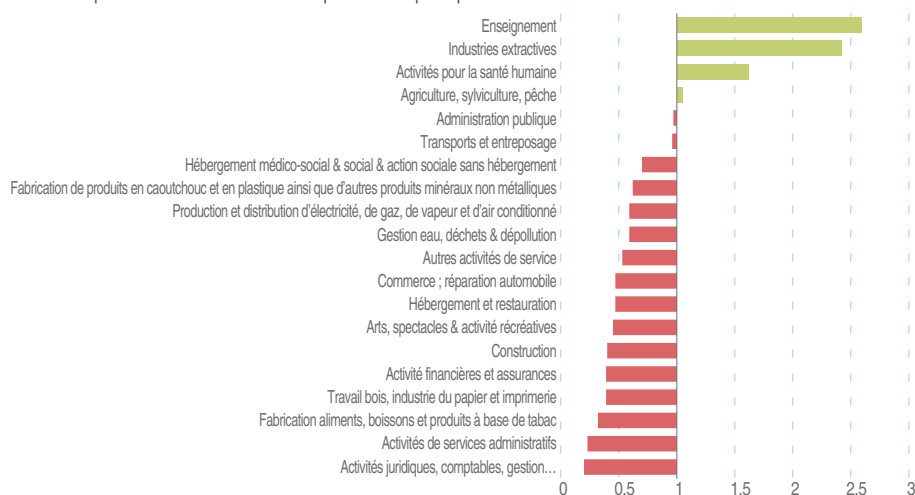
Le relais des emplois privés est assuré par l'industrie extractive, spécificité de l'Ouest, avec près de 2,5 fois plus de postes que dans le reste de la Guyane. Ils sont liés à l'activité minière légale et illégale. L'agriculture, la sylviculture et la pêche sont très légèrement surreprésentées (indice de spécificité : 1,05). Tous les autres secteurs sont sous-représentés dans l'Ouest, notamment le secteur tertiaire. Il en est de même pour l'administration publique (indice de spécificité : 0,97), de par la forte concentration des services régaliens à Cayenne et ce malgré une forte contribution en termes d'emploi (23 % des emplois de l'Ouest).

S'agissant des professions exercées, on retrouve naturellement les professions du secteur public parmi les plus représentées dans l'Ouest (figure 22). Les enseignants sont très largement majoritaires : professeurs des écoles, professeurs agrégés ou certifiés du secondaire et professeurs de l'enseignement général collège rassemblent près de 1 600 salariés. Les adjoints administratifs et les agents administratifs de la fonction publique hors hôpitaux et écoles représentent 900 personnes. Les infirmiers arrivent en huitième position. Ces professions sont souvent occupées par des personnes venant d'ailleurs en France, participant activement aux migrations et au turn-over de la fonction publique. Dans les communes de l'intérieur, les artisans arrivent en tête suivis des professeurs des écoles. Les transporteurs routiers fluviaux arrivent en cinquième position.

Une école d'infirmiers et d'aides-soignants a été créée en 2015 à Saint-Laurent-du-Maroni. Elle permet d'apporter une réponse locale à des besoins importants dans le domaine de la santé avec notamment l'ouverture prochaine du nouvel hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni. Un pôle Ouest de l'école supérieure de professorat et de l'éducation a aussi été mis en place à Saint-Laurent-du-Maroni en 2013. Pour autant,

21 Les postes liés à l'enseignement et à l'industrie extractive deux fois et demi plus présents que dans le reste de la Guyane

Indice de spécificité sectorielle en NA38 pour les 20 principaux secteurs



Lecture : la proportion de postes relevant des activités pour la santé humaine est une fois et demi plus élevée que dans le reste de la Guyane.

Source : Insee, Clap 2014.

22 Le poids du secteur public est plus important dans la CCOG que dans le reste de la Guyane

Les dix professions les plus représentées dans l'Ouest et dans les communes non routières (en nombre)

Professions les plus représentées de l'Ouest	Nombre de professionnels	Professions les plus représentées des communes non routières	Nombre de professionnels
Professeurs des écoles	801	Artisans services, de 0 à 9 salariés	222
Artisans services, de 0 à 9 salariés	647	Professeurs des écoles	161
Professeurs agrégés certifiés secondaire	572	Agents admin FP sauf écoles, hôpitaux	119
Adjoints administratifs FP	548	Adjoints administratifs FP	84
Agents admin FP sauf écoles, hôpitaux	356	Transporteurs routiers fluviaux 0 à 9 s.	82
Agents service établissements primaires	256	Agents service établissements primaires	76
Surveillants, aides-éducateurs scolaires	211	Professeurs agrégés certifiés secondaire	61
Infirmiers en soins généraux, salariés	207	Exploitants café-restaurant 0 à 2 sal.	56
Professeurs enseignement général collège	201	Professeurs enseignement général collège	56
Maraîchers, horticulteurs petite exploi.	190	Surveillants, aides-éducateurs scolaires	53

Source : Recensement de la population 2013 (exploitations complémentaires).

les habitants de l'Ouest doivent aller à Cayenne pour suivre des études supérieures et obtenir les qualifications nécessaires pour pourvoir les besoins locaux. La seule offre universitaire disponible à Saint-Laurent-du-Maroni est le diplôme d'accès aux études universitaires, diplôme nécessaire pour les personnes n'ayant pas le baccalauréat et souhaitant suivre des études supérieures.

Les petits « artisans de services » et les agriculteurs sont les seules professions du secteur privé à faire partie des dix professions les plus représentées.

Malgré le poids du secteur public, les emplois restent précaires

Bien que le secteur public porte l'emploi, les titulaires de la fonction publique ou les emplois à durée indéterminée sont moins

présents dans la CCOG que dans le reste de la Guyane (46 % des emplois contre 70 %) (figure 23). Le secteur public a aussi largement recours aux contractuels, ce qui contribue d'autant plus au fort turn-over de la fonction publique.

Les emplois non salariés représentent 22 % des emplois contre 12 % dans le reste de la Guyane. Dans les communes non-routières, près de la moitié des emplois sont non-salariés (47 %). S'installer à son compte est souvent une solution palliative au chômage et à l'inactivité sur un territoire où il y a peu d'emplois. Les artisans, commerçants et chefs d'entreprises concentrent ainsi 16 % de l'emploi (9 % dans le reste de la Guyane) alors que les agriculteurs exploitants représentent 5 % des emplois contre 1 % ailleurs en Guyane (figure 24).

Les contrats aidés, l'intérim, l'apprentissage et les stages concernent moins de 400 emplois. La proportion des emplois aidés, bien que faible, est deux fois plus élevée que dans le reste de la Guyane (2 % contre 1 %) ; elle est également plus élevée dans les communes non-routières que dans l'ensemble de la CCOG (3 % contre 2 %). L'emploi étant essentiellement porté par le secteur public, les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les employés et les professions intermédiaires. Elles sont majoritaires dans l'Ouest comme dans le reste de la Guyane.

En 2010, en Guyane littorale, une personne sur onze déclare avoir travaillé de façon informelle au cours des six derniers mois. L'Ouest guyanais n'échappant pas à la règle, les faibles opportunités d'emplois formels entraînent une stratégie d'adaptation à l'emploi de la population. Malgré un manque de dispositif de mesure fiable, on peut supposer que l'emploi informel est important dans l'ouest dans beaucoup de secteurs d'activité.

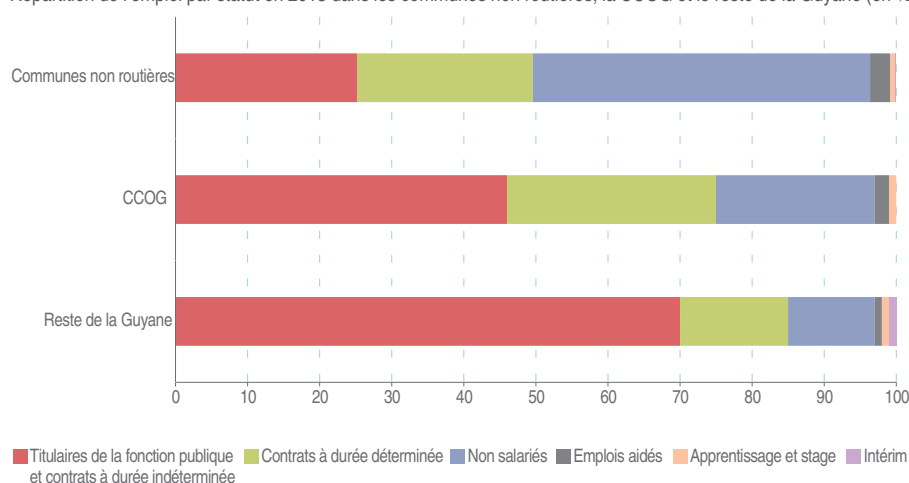
L'agriculture, spécificité de l'Ouest à structurer

Le secteur agricole est une spécificité importante de l'Ouest. Entre tradition, économie de subsistance et complément de revenu, ce secteur joue un rôle important dans le quotidien des habitants. Encore peu structuré, son développement et sa structuration seraient à même de créer des opportunités d'emplois. Entre 2000 et 2010, deux dernières années du recensement agricole, le nombre d'exploitations agricoles professionnelles croît de 24 %, passant de 3 800 à 4 700. En 2000, les exploitations agricoles de l'Ouest représentaient 70 % des exploitations de Guyane, en 2010 elles représentent 78 %. Il y a six fois plus d'exploitations dans l'Ouest que dans la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) et dix-huit fois plus que dans la Communauté de Communes Des Savanes (CCDS).

La très grande majorité des exploitations sont petites, comprises entre un et cinq hectares. Les exploitations de plus de dix hectares sont quasi-inexistantes dans l'Ouest alors qu'elles sont plus fréquentes dans la CACL ou la CCDS. Les agriculteurs sont tous des exploitants individuels, en Guyane comme dans l'Ouest. Le manioc est cultivé sur 90 % des exploitations de l'Ouest et 80 % de la Surface Agricole Utilisée (SAU) y est dédié. La culture sur abattis du manioc représente presque la seule forme d'agriculture des communes de l'intérieur et une part très importante de celle de la CCOG. Malgré l'appellation courante d'agriculture « vivrière », 60 % des exploitations vendent plus de 75 % de leur production.

23 Deux fois plus de contrats à durée déterminée dans la CCOG que dans le reste de la Guyane

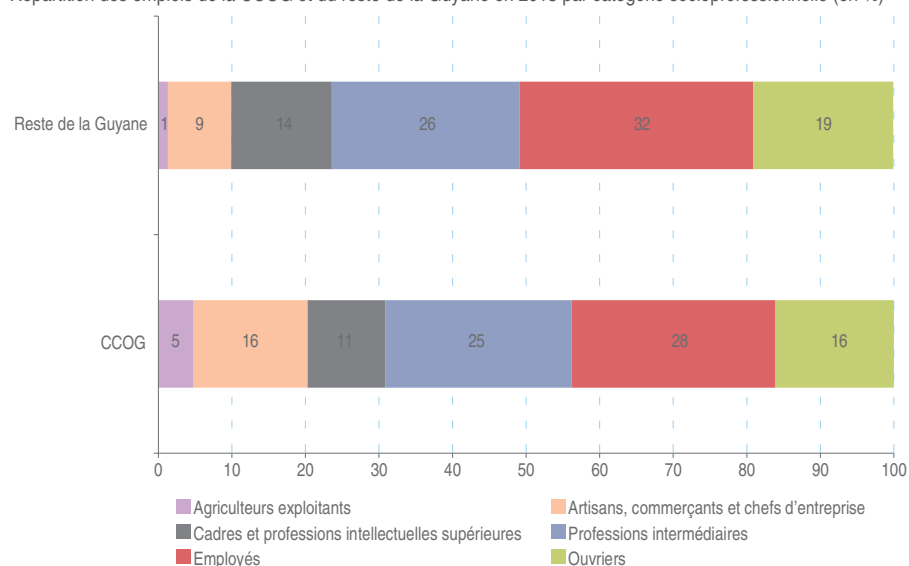
Répartition de l'emploi par statut en 2013 dans les communes non routières, la CCOG et le reste de la Guyane (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire lieu de travail).

24 Deux fois plus d'agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprises que dans le reste de la Guyane

Répartition des emplois de la CCOG et du reste de la Guyane en 2013 par catégorie socioprofessionnelle (en %)



Lecture : les employés concentrent 32 % des emplois au sein de la CCOG et 28 % dans le reste de la Guyane.

Source : Recensement de la population 2013.

Encadré 9 : Des déplacements quotidiens domicile-travail très peu nombreux

Dans l'Ouest guyanais, la population concernée par les déplacements quotidiens entre domicile et travail (navettes domicile-travail) est estimée à moins de 700 personnes, sur les 11 000 actifs ayant un emploi, soit 6 % de cette population. Awala-Yalimapo est la commune la plus mobile avec plus de la moitié de ses actifs occupés qui travaillent hors de leur commune. Le constat est le même pour les déplacements quotidiens domicile-lieu d'enseignement (navettes domicile-études). Les trois quarts des navettes réalisées dans la CCOG concernent les habitants de Mana et Saint-Laurent (360 personnes). Les deux tiers des navettes réalisées hors CCOG concernent les résidents de Saint-Laurent-du-Maroni.

Le faible taux de navetteurs s'explique par le taux d'emploi plus faible qu'ailleurs : le nombre de personnes qui se déplacent pour aller travailler est moindre.

Parmi les actifs en emploi, moins de la moitié vont travailler en voiture, camion ou fourgonnette alors qu'ils sont 77 % dans le reste de la Guyane. Un quart des travailleurs de l'Ouest se rendent à leur travail à pied contre 9 % des travailleurs du reste de la Guyane. Les deux roues sont utilisés par 15 % des actifs en emploi de l'Ouest contre 8 % de ceux du reste de la Guyane.

La population s'adapte et s'installe au plus près de son lieu de travail, en raison d'un réseau routier faiblement développé et de transports en commun quasi inexistantes. Le transport fluvial est très présent dans les communes isolées.

Les agriculteurs de l'Ouest sont plus jeunes que dans le reste de la Guyane, les femmes sont aussi beaucoup plus nombreuses, et représentent plus de 60 % des exploitants. Parmi les 5 300 actifs agricoles (en Unité de Travail Annuel) de la CCOG, 4 740 sont des actifs familiaux (chef d'exploitation, conjoint et autres actifs familiaux) et 560 sont salariés, majoritairement saisonniers. Ils représentent 89 % des actifs agricoles de Guyane.

On dénombre 1 100 exploitations à Apatou, 900 à Grand-Santi, 750 à Maripasoula, 700 à Saint-Laurent-du-Maroni et Papaïchton, et 500 à Mana. Dans la CCOG, seules les communes de Mana et Awala-Yalimapo voient leur nombre d'exploitations agricoles diminuer entre 2000 et 2010. Les communes du fleuves sont celles où le taux de féminisation est le plus élevé, particulièrement Grand-Santi où 94 % des exploitants sont des femmes.

Ces données sont très éloignées de celles de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), qui dénombre 66 salariés agricoles dans l'Ouest. Ce décalage illustre un secteur où l'informel prédomine et où la structuration de toute une filière reste à développer. L'agriculture est en grande partie une agriculture de subsistance, traditionnelle pour les populations de l'Ouest (noirs-marrons ou amérindiens). Les personnes travaillant dans de nombreux petits abattis, cultivés pour leur propre consommation ou un petit complément de revenu, ne comptent pas cette activité comme un « emploi » à proprement parlé dans les enquêtes déclaratives comme le Recensement de la population par exemple. Elles sont le plus souvent classées en inactifs.

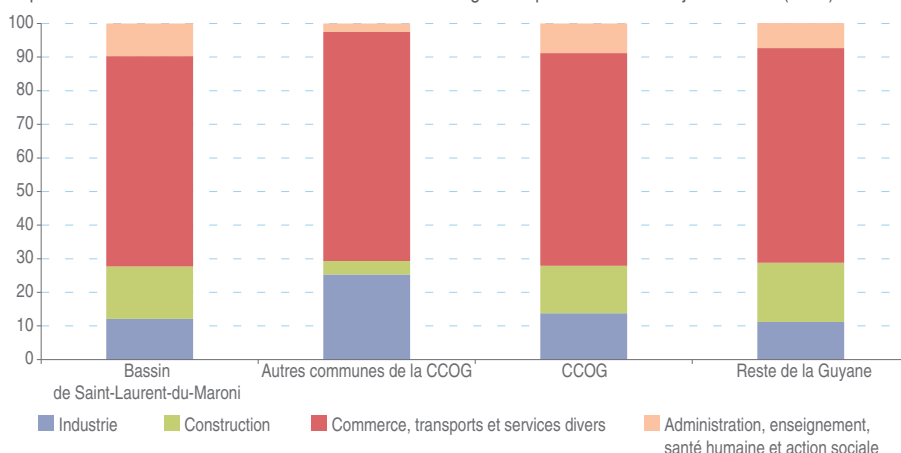
Un tissu d'entreprises encore peu développé

Au 1^{er} janvier 2015, la CCOG compte 1 522 établissements marchands non agricoles. Le reste de la Guyane en compte 13 426. Les établissements de la CCOG représentent 10 % des établissements de Guyane, alors qu'un tiers des habitants du territoire y résident. Six établissements sur dix appartiennent au secteur du « commerce, transports et services divers » (figure 25). L'industrie et la construction rassemblent 14 % des établissements chacun et l'administration, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale 9 %. Cette structure sectorielle est similaire à celle du reste de la Guyane.

Le tissu des établissements marchands de l'Ouest est composé d'établissements plus petits que dans le reste de la Guyane : 78 % des établissements n'ont aucun salarié (75 % dans le reste de la Guyane), 21 % des établissements emploient entre un et

25 Le secteur du « commerce, transports et services divers » domine

Répartition sectorielle des établissements marchands non agricoles par territoire au 1^{er} janvier 2015 (en %)



Lecture : 63 % des établissements du bassin de Saint-Laurent-du-Maroni relèvent du secteur « commerce, transports et services divers ».

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements (REE) données définitives au 1^{er} janvier, champ marchand non agricole.

Encadré 10 : Quels projets pour l'Ouest ?

En concordance avec l'essor démographique, de nombreux projets, tant portés par des acteurs publics que privés, sont localisés sur l'Ouest guyanais. Ils s'inscrivent dans des domaines aussi variés que la santé, l'éducation, les énergies, le développement économique, la sécurité...

Certains de ces projets ont été inscrits dans les accords de Guyane ou dans le Plan d'urgence, suite aux mobilisations du printemps 2017. D'autres avaient déjà débuté ou étaient programmés.

À titre d'illustration, une liste, non exhaustive, de ces projets :

Santé/social :

- Modernisation et agrandissement de l'Hôpital de l'Ouest Guyanais (CHOG) et attribution de 25 M€ sur 2017 et 2018 pour renforcer son budget d'investissement ;
- Réfection et agrandissement du stade de Djakata à Maripasoula pour le transformer en un équipement structurant
- Appel à projets sur les politiques d'accompagnement des personnes en situation de handicap, deux projets envisagés dans l'Ouest : la création d'un institut médico éducatif à Saint-Laurent-du-Maroni et d'une communauté thérapeutique à Awala-Yalimapo

Éducation :

- Construction du 4^e lycée de Saint-Laurent-du-Maroni et du lycée de Maripasoula qui sera doté d'un internat ;
- Construction du sixième collège de Saint-Laurent-du-Maroni ;
- Construction de l'internat de Maripasoula (niveau collège). Les travaux ont débuté en janvier 2017. La fin du chantier est prévue pour janvier 2019.

Numérique :

- Création d'une boucle locale optique mutualisée sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni
- Création d'une dorsale en fibre optique reliant Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni

Énergie :

- Études pour le doublement de la ligne électrique de l'Ouest (inscription dans la programmation pluri annuelle de l'énergie)
- Projet de centrale hydroélectrique au fil de l'eau de 3,2 MW sur l'Inini pour la commune de Maripasoula

Développement économique :

- Création d'un port industriel (hydrocarbures et matières dangereuses) à Saint-Laurent-du-Maroni (lancement de la phase études)
- Projet de mine industrielle, la Montagne d'Or
- Construction de deux grandes surfaces à Saint-Laurent-du-Maroni (Carrefour et U)

Urbanisme :

- Définition de secteurs sur les communes de Mana et de Saint-Laurent-du-Maroni dans le cadre de l'opération d'intérêt national (OIN : opération d'urbanisme d'envergure, partenariale, à laquelle s'applique un régime juridique particulier en raison de son intérêt majeur)
- Programme de revitalisation du centre-bourg de Maripasoula débuté en 2015 et qui se poursuit avec la signature d'une convention avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (Anah) en 2017

Sécurité :

- Création d'une Zone de sécurité prioritaire à Saint-Laurent-du-Maroni
- Construction d'un Tribunal de Grande Instance à Saint-Laurent-du-Maroni, début des travaux est prévu en 2021 (50 M€)
- Construction d'un établissement pénitentiaire de 300 places à Saint-Laurent-du-Maroni, lancement des travaux 2020 (111 M€)
- Relance de la coopération avec les pays voisins. Accord de coopération économique et environnemental signé le 9 novembre 2017 entre le Suriname et la France. Délimitation de l'espace maritime afin de mieux lutter contre la pêche illégale. Une convention de réadmission des prisonniers surinamais est en cours d'élaboration.

20 salariés (23 % dans le reste de la Guyane). Il existe seulement quatorze établissements de plus de 20 salariés dans l'Ouest, soit 0,9 % des établissements contre 1,5 % dans le reste de la Guyane.

Les établissements non-marchands, principalement publics, sont beaucoup plus grands. Deux établissements publics comptent plus de 250 salariés et dix établissements publics entre 100 et 250 salariés.

Sur un territoire où il y a peu d'emplois, la création d'entreprise est souvent une solution palliative au chômage ou à l'inactivité, comme l'illustrent la forte part des non-salariés et la forte proportion d'établissements sans salarié.

En 2015, dans l'Ouest, 209 établissements ont été créés dont 58 sont des auto-entreprises. Près de 70 % des créations concernent le secteur du « commerce, transports et services divers ». Entre 2013 et 2015, le rapport entre le nombre de créations d'entreprises et le stock d'entreprises est de 13,7 %.

Encadré 11 : L'Économie Sociale et Solidaire pourvoyeuse d'emplois

Dans l'Ouest guyanais, 362 postes de travail dans 54 établissements employeurs - une mutuelle et 53 associations - relèvent de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), (*définitions*). Près de la moitié des postes relèvent d'un unique employeur, une association spécialisée dans le secteur social.

Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) sont un exemple d'entreprises relevant de l'ESS. Il s'agit d'un collectif d'entreprises, piloté par ses adhérents. Le GEIQ met à leur disposition des salariés mutualisant ainsi le recrutement, la formation et l'accompagnement des nouveaux salariés souvent éloignés du milieu de l'emploi. Le GEIQ BTP Guyane, créé en 2011, regroupe 40 entreprises adhérentes. En 2015, une agence s'implante à Kourou et une autre à Saint-Laurent-du-Maroni. Il permet un recrutement de main d'œuvre locale et mutualise en cas d'embauche à temps partiel. Il a fait signer à ce jour 245 contrats et recrute 205 salariés dont 70 % sont en emplois stables. Il existe aussi un GEIQ multisectoriel qui permet de recruter dans d'autres secteurs d'activité.

En février 2017, la Collectivité Territoriale de Guyane, la mairie de Maripasoula et le GEIQ BTP Guyane signent une charte de partenariat pour la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics, sur le territoire de Maripasoula. Cette charte vise à promouvoir l'emploi de personnes en difficultés d'insertion (bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, jeunes de niveau inférieur au CAP/BEP...). Le chantier de l'internat de Maripasoula, prévu pour débuter en février 2018, sera l'une des occasions de mettre en pratique la charte, parmi tous les chantiers désormais initiés par la CTG ou la commune.

Plus faible que celui du reste de la Guyane (14,3 %), il ne permet pas à l'Ouest de rattraper son retard en termes de développement du tissu productif. Depuis dix ans le taux de création est resté assez stable.

« L'administration, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale » est le secteur où le taux de création est le plus dynamique (16,9 %) même s'il reste moindre que dans le reste de la Guyane (19,5 %). ■



Revenus, situation sociale et conditions de vie

Des signes de fragilité sociale

L'Ouest guyanais accumule les indicateurs de fragilité sociale : familles monoparentales nombreuses, importance des allocataires à bas revenus fortement dépendants des transferts sociaux. Pour 65 % des allocataires, les aides de la CAF représentent l'intégralité de leurs revenus déclarés.

Malgré cette vulnérabilité, les deux tiers des habitants de l'Ouest se déclarent propriétaires de leur logement, alors qu'ils sont 38 % dans le reste de la Guyane. Cette spécificité révèle l'ampleur de l'habitat spontané dans l'Ouest, dans les zones rurales et urbaines. La moitié des logements de l'Ouest sont construits en bois, dans les communes non routières surtout, et correspondent au mode de vie traditionnel des populations locales.

Marion Lauvaux

Un ménage sur trois est une famille monoparentale

En 2014, la CCOG compte 17 938 ménages (*définitions*) dont 13 954 familles (*définitions*) tandis que le reste de la Guyane compte 54 487 ménages dont 39 805 familles.

Les ménages de l'Ouest sont grands : 4,9 personnes en moyenne contre 2,9 dans le reste de la Guyane. Les familles nombreuses sont aussi plus présentes puisque 35 % des familles ont plus de quatre enfants, contre 11 % ailleurs en Guyane.

Un ménage sur trois dans l'Ouest est une famille monoparentale, contre un sur quatre dans le reste de la Guyane. La moitié des familles sont monoparentales. Ce phénomène s'explique en partie par l'organisation matriarcale des populations du fleuve (*encadré 12*). Il s'explique également par une société créole où la femme est le « poteau-mitan », le socle de la famille.

La part de familles monoparentales augmente de six points entre 2009 et 2014 alors qu'elle diminue légèrement dans le reste de la Guyane (*figure 26*). Cette augmentation se fait au détriment des ménages formés d'un couple avec enfants. Les couples sont moins nombreux dans l'Ouest : 39 % des ménages contre 46 % dans le reste de la Guyane.

Les ménages de plusieurs personnes sans liens familiaux augmentent de deux points en cinq ans. Ils sont près de trois fois plus nombreux dans l'Ouest et sont représentatifs de la population des orpailleurs.

Une population d'allocataires en grande précarité

Le marché du travail faiblement développé se répercute sur les familles de l'Ouest, les

26 Un ménage sur trois est une famille monoparentale en 2014

Évolution de la répartition des ménages selon leur composition (en %)



Source : Recensements 2009 et 2014 (exploitations complémentaires).

Encadré 12 : L'organisation matriarcale chez les populations noires-marrons

Le marronnage était le nom donné à la fuite d'un esclave hors de la propriété de son maître en Amérique, aux Antilles ou dans les Mascareignes à l'époque coloniale. Les noirs-marrons ou « bushinengues » (hommes de la forêt) sont les descendants des esclaves marrons échappés aux XVIII^e et XIX^e siècles des plantations de la Guyane hollandaise. Les « bushinengues » regroupent plusieurs ethnies : les Alukus (ou Bonis), les Ndjukas, les Saramacas et Paramacas. Les Alukus sont quasiment tous installés du côté français du Maroni. Les autres ethnies sont disséminées des deux côtés du Maroni.

Ces sociétés sont matriarcales : tout enfant appartient au clan de sa mère. La filiation se fait par les femmes. En théorie, chacun, homme ou femme, continue à vivre toute sa vie dans son village maternel. Dès qu'un homme a atteint l'âge adulte, il se construit une maison dans son village natal. Lorsqu'un mariage est décidé, l'homme doit construire pour sa future épouse une maison dans le village maternel de celle-ci. Elle y vivra avec ses enfants, dont l'éducation sera de la responsabilité de ses frères, les oncles maternels des enfants. L'unité familiale et économique de base est formée par la mère. Son mari n'y fera que des séjours temporaires lorsqu'il viendra préparer pour elle l'abattis et vivra le reste du temps dans son propre village maternel, à proximité de sa mère et de ses frères et sœurs adultes, ayant en charge l'éducation de ses propres neveux.

rendant particulièrement vulnérables : 72 % des enfants vivent dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi (et ne sont ni retraité, ni étudiants) ; ils sont 35 % dans le reste de la Guyane.

La précarité augmente pour les familles monoparentales, très nombreuses : 84 %

des enfants vivant dans une famille monoparentale voient leur parent sans emploi (et n'est ni retraité, ni étudiant) ; ils sont 57 % dans le reste de la Guyane. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), à travers ses prestations, aide à compenser les difficultés des ménages allocataires.

27 Les allocataires de la CAF sont proportionnellement moins nombreux dans l'Ouest

Allocataires de la CAF et taux de couverture de la population en 2014 (en nombre et en %)

	CCOG	Reste de la Guyane
Nombre d'allocataires CAF	11 786	35 411
Population couverte	44 240	103 740
Taux de couverture (en %)	50,3	63,1

Source : CNAF.

En 2014, la CCOG compte 11 786 allocataires de la CAF, soit un quart des allocataires de la Guyane, pour 44 240 personnes couvertes (*définitions*). Le taux de couverture (*définitions*) de l'Ouest guyanais est de 50 %, plus faible que celui du reste de la Guyane de 63 % (*figure 27*). Il diffère en fonction des communes. Il est de 59 % dans les communes du Bassin de Saint-Laurent-du-Maroni, avec en tête Saint-Laurent-du-Maroni (66 %), alors que seule 27 % de la population des communes isolées est couverte. Cette disparité est la conséquence d'un grand nombre de personnes en situation irrégulière, donc ne pouvant prétendre aux prestations de la CAF, notamment les nombreux orpailleurs présents sur le territoire des communes isolées. Parmi les personnes couvertes par une prestation de la CAF, 89 % ont des bas revenus (*définitions*) contre les deux tiers dans le reste de la Guyane. Parmi les allocataires à bas revenus, 57 % sont des familles monoparentales, 42 % sont des familles de plus de trois enfants, 32 % ont moins de 30 ans (*figure 28*). Les allocataires de l'Ouest ont une plus grande fragilité financière. Pour 65 % d'entre eux les prestations de la CAF re présentent la totalité de leurs revenus (39 % dans le reste de la Guyane), pour 72 % il s'agit d'au moins des trois quart de leurs revenus (48 % reste de la Guyane) et pour trois quart d'entre eux il s'agit d'au moins la moitié de leurs revenus (la moitié pour le reste de la Guyane). Malgré un taux de couverture plus faible que dans le reste de la Guyane, 21 % de la population est couverte par le Revenu de Solidarité Active socle non majoré (RSA socle non majoré, attribué aux foyers à faibles revenus), contre 18 % dans le reste de la Guyane. Ainsi, les deux tiers des allocataires de l'Ouest perçoivent le RSA socle non majoré contre 43 % dans le reste de la Guyane.

Des propriétaires nombreux

Six ménages sur dix se déclarent propriétaires lors du recensement de la population de 2014 (*figure 29*). Il s'agit même des trois quart dans les communes isolées. Dans le reste de la Guyane, les propriétaires représentent 38 % des ménages. Pourtant, une grande partie du

28 Des allocataires très dépendants des prestations

Indicateurs de fragilité sociale et caractéristiques des allocataires à bas revenus en 2015

	CCOG	Reste de la Guyane
Population couverte par le RSA socle non majoré	15 726	25 335
Part de la population couverte par le RSA socle non majoré (en %)	20,5	17,8
Population vivant avec un bas revenu	39 479	67 656
Part de la population vivant avec un bas revenu (en %)	51,5	47,6
Part des allocataires vivant avec un bas revenu (en %)	88,7	66
Part des allocataires Caf avec prestations > 75 % du revenu (en %)	71,6	48
Nombre d'allocataires à bas revenus	10 452	23 377
Parmi les allocataires à bas revenus :		
Part des moins de 30 ans (en %)	32,3	25,3
Part des personnes seules (en %)	20,4	25,9
Part des familles monoparentales (en %)	57,2	50,8
Part des familles nombreuses (3 enfants ou plus) (en %)	42,3	25,4

Lecture : un allocataire à bas revenus est, au sens des fichiers Caf, un foyer allocataire dont le Revenu par Unité de Consommation (RUC), appréhendé à partir des dernières ressources connues via les fichiers des Caf, est inférieur au seuil de bas revenus. Le seuil de bas revenus s'établit à 1 043 euros par UC pour les revenus de l'année 2014 (donc pour les allocataires au 31 décembre 2015). Il correspond à 60 % de la médiane des revenus par unité de consommation.

Champ : ensemble des ressources du foyer : revenus d'activité, revenus de remplacement, prestations sociales, etc., avant impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG non déductible, CRDS et prime pour l'emploi) observés au niveau national.

Source : CNAF 2015.

Encadré 13 : Une faible fiscalité engendrant une marge de manœuvre plus faible pour les collectivités

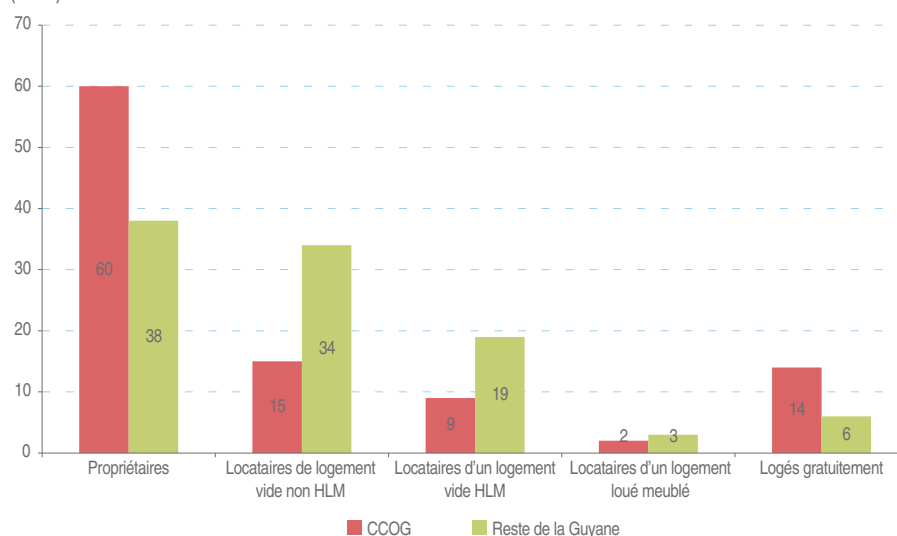
En 2011, le revenu net annuel moyen déclaré par les habitants de l'Ouest est de 9 700 €, soit deux fois moins que celui des habitants du reste de la Guyane. Les revenus de la population des communes isolées sont encore plus faibles (7 200 €). En 2013, 16 % des habitants de l'Ouest sont imposables alors qu'ils sont un tiers dans le reste de la Guyane.

Les foyers fiscaux imposables (*définitions*) sont moins riches que ceux du reste de la Guyane et payent donc moins d'impôts : 1 700 € pour l'Ouest et 3 700 € pour le reste de la Guyane.

Les foyers fiscaux non imposables déclarent en moyenne 4 300 € annuels, contre 7 800 € dans le reste de la Guyane. Les faibles revenus des habitants de l'Ouest entraînent un manque à gagner pour la fiscalité locale. Le potentiel fiscal (*définitions*) de 88 € par habitant est cinq fois plus faible que celui de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral et près de neuf fois plus faible que celui de la Communauté de Communes Des Savanes. Le potentiel financier (*définitions*), de 284 € par habitant, est lui aussi plus faible qu'ailleurs, mais l'écart entre les EPCI est moins impactant : 2,2 fois plus faible que celui de la CACL et 3,5 fois plus faible que celui de la CCDS.

29 Six ménages sur dix se déclarent propriétaires

Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation en 2014 pour la CCOG et le reste de la Guyane (en %)



Lecture : en 2014, 60 % des ménages de la CCOG se déclarent propriétaires.

Source : Recensement de la population 2014.

foncier de la CCOG appartient à l'État ou aux collectivités. La notion de propriété est donc différente de ce que l'on entend traditionnellement dans l'Hexagone. Les ménages se déclarent propriétaires même si le sol ne leur appartient pas. Dans les communes de Maripasoula, Papaïchton et Awala-Yalimapo, la totalité du foncier appartient à l'État : pourtant la population se déclare propriétaire respectivement à 65 %, 76 % et 95 %.

L'habitat spontané participe au développement rapide de certains quartiers des communes du département, en particulier dans les communes urbaines. Il pallie la pénurie de logements en général, les programmes de construction de logements sociaux restant insuffisants et trop lents, et le secteur privé ne prenant pas le relais par manque de solvabilité des ménages. Il représente une solution qui permet aux populations de se loger à moindre coût et rapidement. Les résidents de certains quartiers très anciens se sentent à terme propriétaires de fait des lieux. Des opérations de régularisation, d'aménagement ex-post ou, dans certaines zones, des opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI), permettent d'intégrer au fur et à mesure ces quartiers spontanés à la ville, au détriment du coût et de la maîtrise du développement.

Pour les populations du fleuve, la notion de propriété ne se pose même pas. Elles vivent dans des villages créés et habités depuis plusieurs générations par leurs ancêtres. Elles se sentent propriétaires de fait de leur logement. Les communes de Papaïchton et Maripasoula tendent à régulariser cette situation et à rétrocéder aux populations les terrains qu'elles occupent afin qu'elles aient un titre en bonne et due forme. Les accords de Guyane prévoient par ailleurs une cession gratuite à la Collectivité Territoriale de Guyane et aux communes de 250 000 hectares, ainsi qu'une rétrocession de 400 000 hectares aux peuples autochtones.

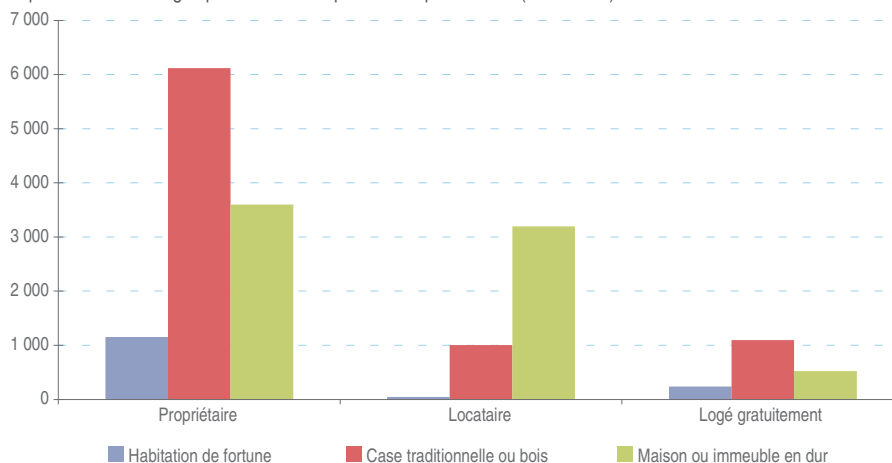
Pour corroborer ces hypothèses, l'aspect du bâti et le statut d'occupation sont corrélés. En effet, les nombreux propriétaires de l'Ouest habitent principalement dans des cases traditionnelles ou en bois (figure 30). Seul un tiers des propriétaires habitent une habitation en dur.

L'autre alternative à la propriété dans les quartiers spontanés est le fait d'être « logés gratuitement » (définitions). Dans l'Ouest les « logés gratuitement » représentent 14 % des ménages contre 6 % dans le reste de la Guyane. En Guyane, ils sont particulièrement nombreux dans le parc de logements récents, construit depuis 2006 où ils représentent plus d'un ménage sur cinq.

Leurs conditions de logements sont précaires : huit ménages logés gratuitement dans le parc récent sur dix vivent dans un logement

30 56 % des propriétaires habitent une maison en bois

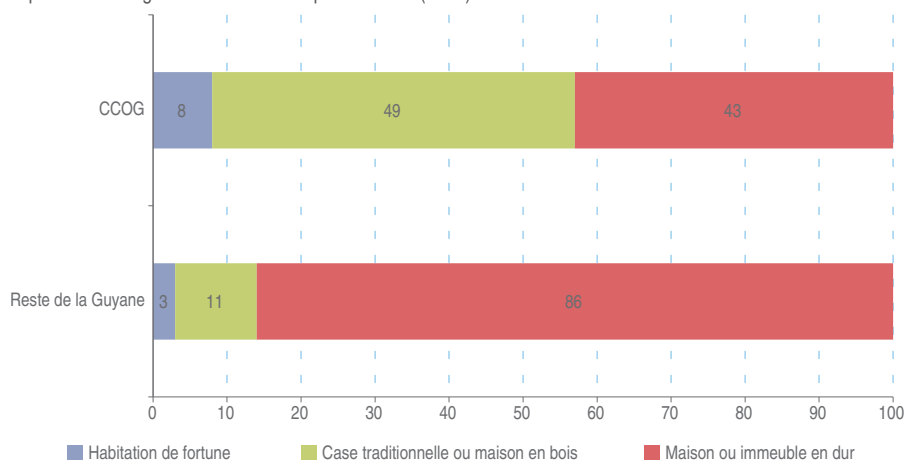
Répartition des ménages par statut d'occupation et aspect du bâti (en nombre)



Source : Recensement de la population 2013.

31 Deux fois moins d'habitations en dur que dans le reste de la Guyane

Répartition des logements selon leur aspect en 2013 (en %)



Source : Recensement de la population 2013.

de mauvaise qualité, et sept sur dix vivent en situation de surpeuplement (définitions). Les trois quarts résident dans l'Ouest guyanais. Les logés gratuitement habitent principalement des maisons en bois (59 %).

Les locataires représentent un quart des ménages. Ils sont davantage présents dans le Bassin de Saint-Laurent-du-Maroni (29 %) que dans les communes isolées (12 %). Ils sont particulièrement nombreux dans la commune de Saint-Laurent-du-Maroni (34 % des ménages). Les trois quarts des locataires habitent un logement en dur.

Entre 2009 et 2014, la part des propriétaires dans les ménages de l'Ouest perd trois points tandis que celle des locataires en gagne trois. Bien que sous-représentée par rapport au reste de la Guyane, la part des locataires de logements sociaux a doublé en cinq ans, passant de 4,6 % en 2009 à 8,8 % en 2014. Malgré ce rattrapage, la part des locataires de logements

sociaux est encore très inférieure à celle du reste de la Guyane (19 %).

L'Ouest compte 19 000 logements, soit 32 % du parc de logements guyanais. Le nombre de résidences principales est de 17 000. Le nombre de logements progresse rapidement entre 1999 et 2008 avec une moyenne de 5 % par an, alors que la croissance est de 2 % dans le reste de la Guyane. Entre 2008 et 2013, avec 2 000 logements supplémentaires, le rythme de croissance du parc de logements ralentit (2 % par an). Sur cette période, l'augmentation du nombre de nouveaux logements est plus rapide dans le reste de la Guyane (3 % par an).

Un habitat encore très traditionnel

L'habitat « traditionnel », comprenant les cases traditionnelles et les maisons (ou immeubles) en bois, constitue la moitié du parc de logements de l'Ouest (figure 31).

Le reste de la Guyane en compte près de cinq fois moins. Cet habitat est une particularité de la CCOG et encore plus des communes isolées où 61 % du bâti est « traditionnel ». Les trois quarts des habitants de ce type de logement se déclarent propriétaires.

En parallèle, les constructions en dur sont deux fois moins courantes dans l'Ouest que dans le reste de la Guyane. Elles repré-

sentent la moitié des logements du Bassin de Saint-Laurent-du-Maroni mais à peine 15 % des logements des communes isolées. Les constructions en dur sont davantage présentes dans les villes : 70 % des constructions en dur de l'Ouest se trouvent à Saint-Laurent-du-Maroni.

Les habitations de fortune, bien que minoritaires, sont plus présentes dans l'Ouest : 8 % des habitations contre 3 % dans le reste

de la Guyane. Au sein même de la CCOG, elles sont beaucoup plus présentes sur le fleuve (23 % de l'habitat) que dans le bassin de Saint-Laurent-du-Maroni (3 %). Les carbets ouverts, recouverts parfois d'un toit en feuilles de palmiers, ou encore certaines constructions des *campu*, notamment les constructions provisoires en attente d'un logement de meilleur qualité, sont classées comme habitations de fortune. ■

Sources et méthodes

L'Insee Antilles-Guyane, la CCOG et la Préfecture réalisent, dans le cadre d'un partenariat, un diagnostic de l'Ouest guyanais. Il vise à mettre en évidence les caractéristiques du territoire, sous les angles économiques et sociodémographiques. Les résultats sont majoritairement issus de l'exploitation du kit Synthèses Locales version 17.1 de l'Insee.

Les principales sources mobilisées sont :

- Recensements de la population 2008 et 2013 principalement
- Base de données communales (BDCOM) 2014
- État civil
- DEFM au 31/12/2015 – Dares, Pôle Emploi, traitement Direccte
- Enquête sur les besoins de main d'œuvre – Pôle Emploi/CREDOC
- Données du rectorat - Base élèves

Afin de dégager les caractéristiques de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais, un territoire comparable a été choisi parmi les 18 EPCI de Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion. Compte tenu de la proximité des caractéristiques démographiques, de l'habitat, des migrations résidentielles, des conditions de vie, du marché de l'emploi, et de l'économie, **le reste de la Guyane** a été retenu.

Définitions

Bas revenu

Un allocataire à bas revenus est, au sens des fichiers Caf, un foyer allocataire dont le Revenu par Unité de Consommation (RUC), appréhendé à partir des dernières ressources connues via les fichiers des Caf, est inférieur au seuil de bas revenus. Le seuil de bas revenus s'établit à 1 043 euros par UC pour les revenus de l'année 2014 (donc pour les allocataires au 31 décembre 2015). Il correspond à 60 % de la médiane des revenus par unité de consommation.

Economie Sociale et Solidaire (ESS)

L'économie sociale et solidaire (ESS) est définie par la loi 2014-856 du 31 juillet 2014 comme étant un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine (production, transformation, distribution, échange de biens ou de services), caractérisé par la poursuite d'un but autre que le seul partage des bénéfices, exercé en consacrant les bénéfices au maintien et au développement de l'activité, et organisé selon une gouvernance démocratique et participative dont l'expression n'est pas seulement liée aux contributions financières des parties prenantes. De par leur régime juridique, ce périmètre comprend les coopératives, mutuelles, associations et fondations. Les sociétés commerciales peuvent faire reconnaître publiquement leur appartenance au champ de cette loi si elles suivent des règles de fonctionnement équivalentes et recherchent un but d'utilité sociale (soutien aux personnes fragiles, lutte contre les inégalités, concours au développement durable, au lien social ou à la cohésion territoriale). Eu égard au caractère récent de cette disposition, rares sont les sociétés commerciales incluses dans le champ de l'économie sociale et solidaire à ce jour.

Emploi total

L'emploi total comprend l'emploi salarié et l'emploi non salarié. Les séries annuelles d'emploi total sont estimées depuis septembre 2009 avec le dispositif ESTEL (estimations d'emploi localisé) par département, région, statut et secteur d'activité à partir de deux sources principales : les déclarations annuelles de données sociales (DADS) dites « grand format » parce qu'elles incluent les effectifs de la fonction publique d'État et les salariés des particuliers employeurs, auxquelles on

ajoute les effectifs des non salariés. L'unité mesurée est le nombre de personnes en emploi. L'emploi est exprimé en nombre de personnes, c'est à dire corrigé de la multi-activité de certains travailleurs.

Etranger

Un **étranger** est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). À la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Famille

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Foyer fiscal

Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.

Immigré

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Indicateur conjoncturel de fécondité

L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Remarque : les taux utilisés dans le calcul sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population féminine (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle de femmes. Il est probable qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés. L'indicateur conjoncturel de fécondité sert donc uniquement à caractériser d'une

façon synthétique la situation démographique au cours d'une année donnée, sans qu'on puisse en tirer des conclusions certaines sur l'avenir de la population.

Indice de jeunesse

L'indice de jeunesse observe le nombre de jeunes de moins de 25 ans, pour une personne de 65 ans ou plus.

Ménage

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Personnes logées gratuitement

Désigne les ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et ne paient pas de loyer. Ils peuvent néanmoins payer des charges. Il s'agit par exemple de personnes logées par leur employeur ou par un membre de leur famille à titre gracieux.

Population couverte par la CAF

La population couverte des CAF comprend l'allocataire, son conjoint, ses enfants et éventuellement les autres personnes à charge.

Le taux de couverture de la population par les CAF est le rapport de la population couverte par une allocation de la CAF à la population totale du territoire.

Potentiel financier

Le potentiel financier, notion plus large que celle de potentiel fiscal, prend également en compte la dotation forfaitaire de l'État, qui constitue la part principale de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Les potentiels fiscal et financier sont définis au niveau communal, mais aussi sur n'importe quel ensemble de communes. Même lorsqu'ils sont définis au niveau communal, ils tiennent compte de l'intercommunalité.

Potentiel fiscal

Le potentiel fiscal d'un territoire est défini de la façon suivante : on prend en compte la somme que produiraient les taxes directes locales si l'on appliquait aux bases d'imposition de ces taxes le taux moyen national relatif à chacune de ces taxes (somme, sur les taxes « ménages » et les taxes « entreprises », de (base d'imposition x taux moyen national) ; puis on ajoute au résultat obtenu certaines compensations attribuées au secteur communal.

Le potentiel fiscal permet de comparer des territoires entre eux en faisant abstraction des taux pratiqués par chacun d'eux. Il est utilisé pour comparer la richesse fiscale potentielle de différentes zones entre elles. Il permet de mesurer en partie l'inégalité de moyens entre des territoires, mais non les différences de mobilisation de ces moyens. Il ne permet pas non plus de mesurer la richesse des habitants d'un territoire.

Un potentiel fiscal plus important dans une zone que dans une autre indique donc une richesse potentielle mobilisable plus forte pour alimenter un budget et pour financer des services ou des projets. C'est le signe d'une autonomie financière plus grande, par comparaison à une zone plus « pauvre » qui dépendra davantage des dotations de l'État et des emprunts. C'est également le signe de la présence plus importante d'activités économiques ou d'une zone de résidence plus aisée.

Situation de surpeuplement

Les ménages sont considérés en situation de surpeuplement lorsqu'ils n'offrent pas au minimum 18 m² par personne, ou n'ont pas au minimum :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour la personne de référence du ménage et son conjoint (hormis pour les logements d'une pièce de plus de 25 m² occupés par une seule personne),
- une pièce pour chaque couple n'incluant pas la personne de référence,
- une pièce pour les autres personnes non célibataires et pour les célibataires de 19 ans et plus
- et, pour les célibataires de moins de 19 ans :
 - une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans,
 - sinon, une pièce par enfant.

Le niveau de peuplement des ménages est basé sur des critères de nombre de pièces, de superficie et de composition des ménages. Sont considérées comme pièces, chacune des pièces habitables, y compris la cuisine d'au moins 12 m² et les pièces annexes utilisées par le titulaire du logement. Ne sont pas prises en compte les pièces professionnelles et les vérandas.

Solde migratoire

Le solde migratoire (ou solde des entrées-sorties) est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde naturel

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Taux d'activité

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme... Remarque : Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

Taux d'emploi

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi, au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Bibliographie

- « La communauté de communes de l'Ouest Guyanais : un territoire jeune et attractif à développer » - Antian'Echos - Insee – CCOG - juin 2009.
- Schéma d'aménagement régional de la Guyane - Région Guyane – version approuvée juillet 2016.
- « Prospective territoriale à Saint-Laurent-du-Maroni : quels futurs adopter face aux enjeux démographiques ? » - AFD - GRET – 3^e trimestre 2016.
- Contrat de ville 2015-2020 Saint-Laurent-du-Maroni - commune de Saint-Laurent-du-Maroni – 2015.
- Territorialisation du projet régional de Santé sur l'Ouest Guyanais - Agence Régionale de Santé - 2011-2015.
- « Saint-Laurent du Maroni, transition urbaine d'une ville française en Amazonie » - Les ateliers de Cergy - Atelier international de maîtrise d'œuvre urbaine à Saint-Laurent du Maroni du 6 au 20 mai 2016.
- Le logement en Guyane : un parcours résidentiel contraint - Insee Dossier Guyane - Audrey Naulin et Nicolas Kempf.
- <http://www.statistics-suriname.org>

Coordinateur Direction interregionale des Antilles et de la Guyane

Directeur de publication Yves Calderini

Rédactrice en chef Béatrice Celeste

Rédactrice adjointe Maud Tantin-Machecler

Auteurs Marion Lauvaux

Mise en page DESK (www.desk53.com.fr)

© INSEE - 2017
Retrouvez-nous sur www.insee.fr

Insee Dossier

L'Ouest guyanais

La plupart des problématiques démographiques, sociales et économiques guyanaises concernent l'Ouest guyanais et souvent de manière plus prononcée. Forte croissance démographique, communes isolées, faiblesse du secteur privé, tissu productif peu développé : tous ces phénomènes touchent l'ouest guyanais à un degré plus important que le reste de la Guyane.

Le nombre d'élèves en forte augmentation est le reflet direct de la démographie galopante de l'Ouest guyanais. La croissance du nombre d'élèves de l'enseignement secondaire est particulièrement élevée. Alors que les établissements scolaires du premier degré s'implantent au plus près des populations, dans les bourgs et les écarts, les collèges ne sont présents que dans les bourgs, et les lycées seulement sur le littoral. Le manque d'établissements du secondaire au plus près des élèves est un frein à la poursuite des études.

Entre prépondérance du secteur public, secteur privé peu structuré, forte concurrence du secteur informel et mode de vie traditionnel, le marché de l'emploi ne décolle pas. Les retards en termes de formation et les difficultés à assurer une éducation de qualité ont un effet important sur le marché du travail. Il y a peu d'emplois qualifiés et peu d'entreprises privées.

L'Ouest guyanais accumule les indicateurs de fragilité sociale : familles monoparentales nombreuses, importance des allocataires à bas revenus fortement dépendants des transferts sociaux. Malgré cette vulnérabilité, les deux tiers des habitants de l'Ouest se déclarent propriétaires de leur logement, alors qu'ils sont 38 % dans le reste de la Guyane. Cette spécificité révèle l'ampleur de l'habitat spontané dans l'Ouest, dans les zones rurales et urbaines.

Dossier n° 7 Décembre 2017

ISSN 2429 - 3350
ISBN 978 2 11 06317

Service Territorial de Cayenne
23 ter Avenue Pasteur - CS 36017
97306 Cayenne Cedex

Directeur de la publication :
Yves CALDERINI

Rédacteur en chef :
Béatrice CELESTE

Rédactrice en chef adjointe :
Maud TANTIN - MACHECLER

Mise en page :
DESK (www.desk53.com.fr)

© INSEE - Décembre 2017

